Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Tableaux de renseignements supplémentaires:

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026

Pour publication électronique seulement

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site Rapports et statistiques – Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - Canada.ca.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2025–26 Departmental results report

Visitez-nous en ligne
Site Web : ircc.canada.ca
X : @CitImmCanFR
Facebook : @CitImmCanFR
Instagram : @CitImmCanFR
YouTube : @CitImmCanada
LinkedIn : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de Citoyenneté et Immigration, 2026

N° de catalogue : Ci1-29/1F-PDF
ISSN : 3111-1521
IRCC 11-2026

Information relative aux données présentées dans le présent rapport :

- Les données ont été supprimées ou arrondies afin d'empêcher l'identification de personnes lorsque les chiffres sont compilés et comparés à d'autres statistiques accessibles au public. Les valeurs comprises entre 0 et 5 sont indiquées par « -- », et toutes les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela peut découler du fait que la somme des chiffres ne correspond pas aux totaux indiqués. Veuillez noter que cela s'applique à toutes les données à compter de 2024.
- Dans le présent rapport, les données liées aux catégories économique, des considérations d'ordre humanitaire et à d'autres catégories rattachées à la résidence permanente diffèrent de ce que l'on trouve dans le Portail des données ouvertes (PDO). Des travaux sont en cours pour mettre à jour le PDO afin de l'harmoniser à l'avenir avec les chiffres à l'échelle des sources.
- Les données sont préliminaires et peuvent faire l'objet de changements, et elles peuvent ne pas correspondre aux rapports officiels d'IRCC.
- Des données désagrégées supplémentaires concernant les programmes d'IRCC sont accessibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Table des matières

Détails sur les programmes de paiements de transfert....3
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus....3
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec....3
Programme d'appui à l'immigration francophone....6
Fonds destinés à appuyer les demandeurs d'asile à Toronto....9
Programme d'aide au logement provisoire....11
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale....14
Programme d'aide à la réinstallation....17
Programme d'établissement....20
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars....24
Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations....24
Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers....27
Analyse comparative entre les sexes Plus....29
Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus....29
Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme....33
Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires....33
Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés....41
Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports....70
Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes....74
Réponse aux comités parlementaires....74
Réponse aux audits effectués par le Bureau du vérificateur général du Canada (y compris les audits effectués par le commissaire à l'environnement et au développement durable)....74
Réponse aux audits effectués par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles....75

Détails sur les programmes de paiements de transfert

Détails sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : L'indemnité financière versée à la province (sous forme de subvention) se fonde sur l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel est entré en vigueur le 1er avril 1991.

Date de fin : En cours

Exercice de mise en application des modalités : En cours

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics : Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration

Nom des modalités du programme : *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*

Type de paiement de transfert : Subvention

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à l'Accord Canada-Québec signé en 1991, le Canada transfère au Québec la responsabilité des services d'établissement et d'intégration et lui verse une subvention annuelle qui couvre théoriquement les services d'établissement et d'intégration offerts aux résidents permanents dans la province.

L'Accord a pour objectif, entre autres, de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec.

En vertu de l'Accord, le Canada est chargé de définir les objectifs généraux en matière d'immigration, les niveaux d'immigration nationaux et l'admissibilité, de sélectionner les demandeurs de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial et au titre de la catégorie des personnes protégées, de déterminer le statut de réfugié au Canada et d'accorder la citoyenneté. L'Accord confère au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie de l'immigration économique devant s'établir dans la province (la décision relative à l'admissibilité relève du Canada) et les réfugiés réinstallés devant s'établir dans la province (parmi les personnes sélectionnées par le Canada comme des réfugiés provenant

de l'étranger), ainsi que l'établissement et l'intégration de tous les résidents permanents. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'Accord Canada-Québec, le Canada est tenu de verser une indemnisation au Québec pour ces services, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

Conformément à l'Accord Canada-Québec, IRCC et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec se réunissent chaque année dans le cadre du Comité mixte IRCC-MIFI afin de coordonner la mise en œuvre des politiques du Canada et du Québec liées aux objectifs en matière d'immigration et d'intégration prévus dans l'Accord. La plus récente réunion du Comité mixte (2025) a eu lieu le 16 décembre 2025.

Bien que le Comité mixte IRCC-MIFI réponde à l'exigence formelle prévue par l'Accord, IRCC et le MIFI tiennent également des rencontres mensuelles au niveau des sous-ministres adjoints (SMA) responsables des relations intergouvernementales et se réunissent chaque trimestre dans le cadre du Comité d'application, au niveau des directeurs généraux (DG).

Dans le cadre du Comité mixte IRCC-MIFI, coprésidé par des SMA d'IRCC et du MIFI, les échanges bilatéraux permettent de veiller à ce que les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec soient comparables. Les SMA approuvent la portée et l'échéancier de l'exercice biennal de comparaison des services d'établissement et d'intégration.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Établissement

Résultats obtenus : Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale du Québec des résultats attendus relativement à l'immigration.

Depuis 2014, le Comité mixte IRCC-MIFI a déposé huit études comparatives démontrant que les services d'accueil et d'intégration destinés aux personnes nouvellement arrivées sont généralement comparables dans les deux administrations, répondant ainsi aux exigences de l'Accord.

La dernière étude comparative couvrant la période de référence 2024-2025 a été approuvée lors de la réunion du Comité mixte IRCC-MIFI du 16 décembre 2025. L'année visée par l'étude a principalement été marquée par les efforts déployés par les deux ordres de gouvernement afin de mieux adapter les services d'accueil et d'intégration à la diversité et à l'évolution constante du

contexte migratoire. L'étude s'est appuyée sur la méthodologie élaborée conjointement avec le Québec en 2020-2021, laquelle comprend des indicateurs permettant d'évaluer la comparabilité des services offerts dans les deux administrations. Cette méthodologie continuera d'être utilisée comme base de référence pour les comparaisons futures. La prochaine étude biennale, qui portera sur la période de référence 2026-2027, sera lancée en juin 2027 et devrait être présentée au Comité mixte à l'automne ou au début de l'hiver 2027.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : Sans objet (S.O.)

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : La prochaine évaluation est actuellement prévue pour 2027-2028.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	775 064 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000	-
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	775 064 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000	867 335 000	-

Explication des écarts :

Les dépenses réelles correspondent aux dépenses prévues puisque, conformément à la formule établie dans l'Accord Canada-Québec, aucun paiement d'ajustement n'a été versé en 2025-2026.

Programme d'appui à l'immigration francophone

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : 18 décembre 2023

Date de fin : 31 mars 2028

Exercice de mise en application des modalités : 2023-2024

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics :

- Subvention pour le Programme d'aide à l'immigration francophone
- Contribution pour le Programme d'aide à l'immigration francophone

Nom des modalités du programme : Programme d'appui à l'immigration francophone

Type de paiement de transfert : Subventions et contributions

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Ce programme vise à mieux intégrer la perspective francophone au continuum d'immigration en encourageant la participation des communautés francophones aux activités de promotion des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à l'étranger, ainsi qu'aux activités de promotion d'initiatives et de programmes d'immigration qui visent à cibler, à soutenir, et à recruter des candidats francophones souhaitant immigrer au Canada.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

Le Centre pour l'innovation en immigration francophone (CIIF) facilite les partenariats entre les principaux intervenants et les organismes francophones afin de réduire les obstacles à l'immigration francophone. Avec l'appui d'un réseau d'agents d'IRCC partout au pays, il vise également à accroître la promotion des programmes d'immigration auprès des employeurs et des intervenants francophones.

En 2025-2026, le CIIF a mobilisé un large éventail d'intervenants par l'intermédiaire de mécanismes établis, notamment la table IRCC–Communautés francophones en situation minoritaire, les Réseaux en immigration francophone, le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ainsi que des établissements postsecondaires et des organismes de développement économique à l'extérieur du Québec.

Le CIIF a également mis en commun les occasions, les leçons apprises et les pratiques exemplaires avec les intervenants, y compris les bénéficiaires de financement dans le cadre du Programme de soutien à l'immigration francophone (PSIF).

Des mises à jour et des occasions ont été diffusées par l'entremise du Centre pour l'innovation en immigration francophone d'IRCC et des outils de communication ministériels.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers les résultats ministériels :

- L'entrée au Canada des visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires admissibles est facilitée
- La facilitation de l'entrée temporaire a des retombées économiques
- Les résidents permanents potentiels admis au Canada, à l'extérieur du Québec, s'identifient comme étant francophones
- Les immigrants et les réfugiés accèdent à l'autonomie financière et contribuent à la croissance de la population active

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Établissement

Résultats obtenus : En 2025-2026, les projets du CIIF représentaient un investissement d'environ cinq millions de dollars dans le cadre du Programme d'appui à l'immigration francophone (PAIF). Cet investissement a permis de soutenir les trois principaux volets d'activités du programme :

1. Projets collaboratifs en sélection
2. Promotion des CFSM à l'international
3. Études de cas, innovations et recherches appliquées

Ces projets visent à renforcer la vitalité des CFSM, notamment en éliminant les obstacles à l'immigration francophone, en faisant la promotion de ces communautés et des programmes d'immigration, et en facilitant le recrutement de candidats francophones et bilingues.

Les principales réalisations en 2025-2026 comprennent :

- Soutenir des recherches afin de cerner les besoins immédiats et émergents des CFSM et d'améliorer la compréhension des obstacles systémiques à l'immigration francophone, afin d'éclairer l'élaboration des politiques et des programmes d'immigration;
- Élaborer et mettre en œuvre des activités de promotion internationale ciblées afin de mieux faire connaître les CFSM et de les mettre en valeur auprès de candidats francophones et bilingues;
- Appuyer l'attraction, le recrutement et la rétention de candidats qualifiés francophones et bilingues dans les collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains;
- Soutenir des activités et des services visant à faciliter la transition des résidents temporaires (p. ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires) vers la résidence permanente;
- Attirer et retenir des travailleurs qualifiés francophones et bilingues afin de répondre aux besoins du marché du travail dans les secteurs prioritaires, notamment l'éducation de la petite enfance, la santé et la construction;

- Créer une communauté de pratique pancanadienne pour les établissements d'enseignement postsecondaire en situation minoritaire;
- Expérimenter et mettre à l'essai l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le recrutement international de candidats francophones;
- Mettre en œuvre des pratiques favorisant le recrutement éthique dans le secteur de la santé, un secteur prioritaire pour les CFSM

Les progrès et les résultats du PAIF ont été communiqués par l'entremise de communiqués de presse, d'événements publics et de publications.

Bien que les activités visent à accroître les admissions et à contribuer à la croissance démographique à long terme, les activités menées en 2025-2026 ont contribué à la mise à l'essai d'approches novatrices visant à réduire les obstacles à l'immigration francophone.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : S.O.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	0	111 587	1 750 000	576 284	136 763	(1 613 237)
Total des contributions	0	2 342 210	3 500 000	5 558 990	4 570 692	1 070 692
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	0	2 453 797	5 250 000	6 135 274	4 707 455	(542 545)

Explication des écarts :

Le Programme d'appui à l'immigration francophone (PAIF) a été lancé en 2024-2025 dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles. Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison de retards dans la conclusion d'ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que de la négociation de nouvelles ententes tardivement au cours de l'exercice financier.

Fonds destinés à appuyer les demandeurs d'asile à Toronto

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : 2025

Date de fin : 31 mars 2026

Exercice de mise en application des modalités : S.O.

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics : Subvention pour les demandeurs d'asile à Toronto

Nom des modalités du programme : S.O.

Type de paiement de transfert : Subvention

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Ce financement vise à conclure un paiement de subvention ponctuel et distinct avec la Ville de Toronto, en reconnaissance des pressions exercées sur sa capacité d'hébergement en 2025-2026 et en appui à la prestation, par la Ville, de solutions de logement temporaire pour les demandeurs d'asile et les autres nouveaux arrivants cherchant une protection au Canada. Il vise également à soutenir la Ville de Toronto dans sa transition vers des solutions de logement plus rentables et durables pour les demandeurs d'asile et les autres nouveaux arrivants.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

Le Ministère collabore avec la Ville de Toronto à titre de bénéficiaire du Programme d'aide au logement provisoire (PALP), principal mécanisme du gouvernement fédéral visant à soutenir les administrations qui offrent un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile afin qu'elles adoptent des solutions plus durables et rentables et renforcent leurs capacités au sein des collectivités. Les pressions particulières auxquelles fait face la Ville de Toronto ont été relevées dans le cadre de cette collaboration.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Asile

Résultats obtenus :

Un montant de 62,9 M$ a été versé à la Ville de Toronto à titre de compensation en reconnaissance de l'afflux de demandeurs d'asile. Ce financement a été administré sous la forme d'un paiement distinct ponctuel, reconnaissant que la Ville de Toronto a été touchée de manière disproportionnée par le volume de personnes demandant de l'aide au Canada.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : Une évaluation du programme d'asile est actuellement prévue pour 2027-2028.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	0	0	0	62 900 000	62 900 000	62 900 000
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	0	0	0	62 900 000	62 900 000	62 900 000

Explication des écarts :

En reconnaissance des coûts engagés par la Ville de Toronto relativement aux demandeurs d’asile, une entente a été conclue en mars 2026 afin de fournir un financement fédéral au moyen d’un paiement de subvention ponctuel et distinct. Au moment de la présentation du Plan ministériel, cette décision n’était pas encore connue, ce qui explique l’écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.

Programme d'aide au logement provisoire

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : 21 mars 2019

Date de fin : 31 mars 2027

Exercice de mise en application des modalités : 2024-2025

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics : Subvention pour le Programme d'aide au logement provisoire

Nom des modalités du programme : Programme d'aide au logement provisoire

Type de paiement de transfert : Subventions et contributions

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Depuis 2017, le Canada a connu une augmentation du nombre de demandes d'asile. Les provinces ont demandé du soutien pour pouvoir gérer les répercussions en aval des mouvements de demandeurs d'asile, y compris les pressions liées à l'hébergement provisoire. L'offre aux demandeurs d'asile d'un endroit sûr où vivre relève depuis longtemps de la compétence des provinces et des municipalités, mais le gouvernement du Canada reconnaît que tous les niveaux de gouvernement doivent travailler de concert pour atténuer les pressions exercées sur le réseau de refuge et faire en sorte que les demandeurs d'asile disposent du soutien dont ils ont besoin pour obtenir leur autonomie en matière d'hébergement.

Afin d'aider les demandeurs d'asile à obtenir rapidement leur indépendance en matière d'hébergement pendant qu'ils attendent la décision relative à leur demande d'asile, le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) versera du financement aux provinces, aux municipalités et aux organismes communautaires pour les aider à :

- adopter des approches durables et rentables afin de répondre aux besoins de logement des demandeurs d'asile;
- renforcer la capacité de recevoir les demandeurs d'asile et de répondre à leurs besoins de logement partout au pays.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

IRCC a reçu des propositions de provinces et de territoires admissibles souhaitant adopter des modèles plus durables et rentables afin d'aider les demandeurs d'asile à atteindre l'autonomie en matière de logement. À la suite d'un processus d'évaluation standard et conformément aux montants de financement disponibles dans l'enveloppe budgétaire, le Ministère a conclu des

ententes de financement avec douze (12) bénéficiaires. Ces engagements de financement visent à soutenir des activités admissibles du 1er janvier 2025 au 31 mars 2027.

Le Ministère continue de collaborer avec les bénéficiaires du financement et d'autres intervenants pertinents afin de fournir, sur demande, des renseignements et des orientations concernant le programme. IRCC poursuit également ses échanges avec les provinces dans le cadre des forums existants afin de renforcer la collaboration et de soutenir des modèles visant à accroître la capacité des collectivités à appuyer les demandeurs d'asile pendant qu'ils attendent une décision concernant leur demande d'asile.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien menant vers le répertoire des programmes du Ministère : Asile

Résultats obtenus :

Dans le budget de 2024, le gouvernement s'est engagé à renouveler et à prolonger le PALP en y consacrant un financement de 1,1 milliard de dollars sur une période de trois ans (2024 à 2027). L'exercice 2025-2026 représente la deuxième année de cette période de trois ans, laquelle est caractérisée par un soutien accru à des modèles d'intervention plus durables, prospectifs et rentables.

Conformément à cette approche, environ 378 M$ ont été attribués à 12 provinces et municipalités à la suite d'une évaluation standard des propositions visant à mettre en œuvre des approches plus durables et plus rentables en matière de logement provisoire et de mesures de soutien connexes pour les demandeurs d'asile. Les résultats et les retombées du financement accordé seront communiqués comme prévu à la suite de l'exercice 2026-2027.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : Une évaluation du PALP est actuellement prévue pour l'exercice 2027-2028.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	259 948 780	526 277 373	385 000 000	417 113 256	378 084 640	(6 915 360)
Total des contributions	0	0	15 000 000	0	0	(15 000 000)

Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	259 948 780	526 277 373	400 000 000	417 113 256	378 084 640	(21 915 360)

Explication des écarts :

Dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B), un montant de 15 millions de dollars a été transféré du volet des contributions au volet des subventions. Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison de retards dans les négociations avec le Québec et du fait qu'un paiement versé à Toronto a été effectué au moyen de la subvention ponctuelle plutôt que dans le cadre du PALP.

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration a été lancé en 2003, puis a été renommé le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale en 2019.

Date de fin : Programme permanent

Exercice de mise en application des modalités : 2022-2023

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics : Subvention pour le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Nom des modalités du programme : Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Type de paiement de transfert : Subvention

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) alloue des fonds aux bénéficiaires de subvention admissibles en vue de la mise en œuvre d'initiatives qui feront progresser les politiques et programmes de migration à l'échelle mondiale, à l'appui des objectifs du Canada en matière d'aide humanitaire et d'immigration.

L'objectif du PRCMI consiste à appuyer l'établissement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent la migration sûre, ordonnée et régulière en :

a. faisant progresser les efforts de renforcement des capacités;
b. favorisant l'élaboration et l'échange de renseignements et d'expertise en matière de migration.

L'exécution du PRCMI s'harmonise conformément aux pratiques qualitatives normalisées et aux pratiques de mesure fondées sur les résultats – comme l'inclusion d'extrants, d'indicateurs et de cibles. Ces mesures du rendement permettront d'évaluer l'efficacité des initiatives pour ce qui est de :

a. renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d'origine, de transit et d'accueil;
b. faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière tout en décourageant la migration

irrégulière;

c. promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

En 2025-2026, IRCC a maintenu sa collaboration avec les demandeurs et les bénéficiaires du PRCMI tout au long du cycle de vie des projets, notamment aux étapes de l'identification, de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets.

Les mécanismes de mobilisation comprenaient :

- Des consultations préliminaires auprès des partenaires et des intervenants afin de cerner les besoins et les priorités à l'échelle des pays et des régions;
- La sollicitation de notes conceptuelles avant la présentation de propositions complètes afin d'assurer l'harmonisation avec les objectifs et les priorités stratégiques du PRCMI;
- Un dialogue continu avec les partenaires de mise en œuvre au moyen d'échanges réguliers et de rapports périodiques, ainsi qu'une collaboration avec les missions canadiennes et les partenaires du gouvernement du Canada;
- La participation à des discussions de gouvernance et techniques dans le cadre de principaux forums multilatéraux sur la migration soutenus par le financement du PRCMI.

Ces activités de mobilisation ont favorisé l'adaptation de la programmation, renforcé les partenariats et assuré l'harmonisation avec l'évolution des contextes migratoires.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Asile

Résultats obtenus : En 2025-2026, IRCC a poursuivi la mise en œuvre du PRCMI afin de renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les initiatives menées dans les Amériques, en Afrique et en Asie ont contribué à favoriser une migration sûre, ordonnée et régulière, à renforcer les systèmes d'asile, à décourager la migration irrégulière ainsi qu'à promouvoir un dialogue fondé sur des données probantes et la coopération internationale**.**

Faits saillants des principaux résultats :

- Les capacités institutionnelles ont été renforcées afin d'améliorer l'accès aux services de protection, aux voies de régularisation et aux mesures de soutien à l'intégration socioéconomique des migrants et des réfugiés, y compris les femmes et les populations vulnérables dans les Amériques et en Asie;
- Les réseaux de passage de clandestins et de traite des personnes ont été contrés au Pakistan et au Bangladesh;
- Les droits des travailleurs migrants et les pratiques de recrutement éthique ont été renforcés au Mexique et en Inde;

- La coopération régionale et l'échange d'information ont été renforcés avec les forums régionaux et multilatéraux ainsi qu'avec les partenaires de mise en œuvre, notamment dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration (CRM) et des Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant l'asile, les réfugiés et les migrations (CIG);
- Les facteurs émergents de migration, notamment les facteurs environnementaux et climatiques dans le sud du Mexique, ont été pris en compte.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 :

IRCC a terminé, en mai 2025, l'évaluation de l'Enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration (ECEM) du PRCMI.

L'évaluation a conclu que les projets financés dans le cadre de l'ECEM ont contribué de façon notable au renforcement des capacités des pays en matière de gestion des migrations et des frontières, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes d'asile ainsi que les enquêtes et les poursuites liées à la traite des personnes et au passage de clandestins. Toutefois, l'ECEM n'a pas réussi à inciter les pays récalcitrants (non coopératifs) à délivrer plus rapidement les documents de voyage nécessaires au renvoi des ressortissants étrangers interdits de territoire.

IRCC mettra en œuvre les mesures prévues dans la Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) découlant de l'évaluation au cours de l'exercice 2026-2027.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	26 449 996	27 200 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	-
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	26 449 996	27 200 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	-

Explication des écarts :

Les dépenses réelles correspondent aux dépenses prévues grâce au maintien d'une surveillance continue des priorités du programme.

Programme d'aide à la réinstallation

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : 1951 sous le titre de Programme d'aide à l'adaptation. Dans sa forme actuelle, le Programme d'aide à la réinstallation a été instauré en 1998.

Date de fin : En cours

Exercice de mise en application des modalités : 2018-2019, mis à jour en 2026

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics :

- Subvention pour le Programme d'aide à la réinstallation des réfugiés
- Aide à la réinstallation

Nom des modalités du programme : Subventions et contributions pour le Programme d'aide à la réinstallation

Type de paiement de transfert : Subventions et contributions

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) fournit un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et autres bénéficiaires admissibles tels qu'identifiés dans les modalités du PAR.

Le PAR contribue aux objectifs énoncés aux alinéas 3(2)b), 3(1)a), 3(1)c) et 3(1)i) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, respectivement : « remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller »; « permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques »; « favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration » et « promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne ».

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

IRCC a maintenu des échanges réguliers avec les organismes fournisseurs de services du PAR afin de résoudre les problèmes et les défis liés à l'administration et à la mise en œuvre du programme. IRCC a également continué de codiriger le Groupe de travail sectoriel IRCC-PAR, qui offre aux organismes intervenant dans le domaine de la réinstallation des réfugiés une tribune

leur permettant d'échanger de l'information et des points de vue sur les enjeux liés aux programmes et aux politiques concernant les soutiens et les services offerts aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et aux autres réfugiés réinstallés.

Pour les clients arrivant dans le cadre des Mesures spéciales visant les membres de la famille à Gaza ou du Programme humanitaire fondé sur la famille pour les Colombiens, les Haïtiens et les Vénézuéliens, le Ministère a fourni des lettres aux clients et au membre de leur famille, citoyen canadien ou résident permanent, qui les soutient, dès l'approbation de leur demande de visa. Ces lettres décrivent les avantages offerts, y compris les critères d'admissibilité et les instructions pour présenter une demande d'aide financière transitoire (AFT) à leur arrivée au Canada.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Réinstallation des réfugiés

Résultats obtenus : En 2025-2026, IRCC a continué de répondre aux besoins immédiats et essentiels des RPG et de certains autres clients admissibles par l'entremise du PAR. Les services avant le départ ont continué d'être offerts aux réfugiés réinstallés (réfugiés pris en charge par le gouvernement [RPG], réfugiés parrainés par le secteur privé [RPSP] et réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte [RDBV]), ainsi qu'à d'autres clients admissibles qui ont choisi d'utiliser ces services.

Au total, 14 730 RPG ont reçu au moins un service dans le cadre du PAR en 2025-2026 (à l'exclusion de ceux établis au Québec). Les RPG réinstallés au Canada (à l'extérieur du Québec) reçoivent généralement une aide du revenu dans le cadre du PAR pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. En 2025-2026, un total de 13 655 RPG ont reçu une aide du revenu dans le cadre du PAR.

Le 9 janvier 2024, IRCC a instauré des mesures d'immigration temporaires visant à soutenir les membres de la famille de citoyens canadiens et de résidents permanents du Canada résidant à Gaza. Par la suite, le 19 janvier 2025, IRCC a mis en place une aide financière destinée aux résidents de Gaza admissibles arrivant au Canada. Dans le cadre de l'Initiative d'aide financière transitoire Canada-Gaza, IRCC a versé, par l'entremise du PAR, une aide financière transitoire (AFT) à environ 750 clients[1]. Les clients admissibles arrivant au Canada dans le cadre des mesures temporaires visant Gaza pouvaient recevoir 3 000 $ par adulte et 1 500 $ par enfant.

En novembre 2023, IRCC a lancé une voie d'accès à la résidence permanente pour environ 11 000 ressortissants colombiens, haïtiens et vénézuéliens résidant en Amérique latine ou dans les Caraïbes et ayant de la famille au Canada, dans le cadre de l'engagement du Canada à accueillir 15 000 personnes provenant des Amériques. IRCC a fourni une aide financière par l'entremise du PAR aux clients arrivant au Canada dans le cadre de cette voie d'accès. Au cours

[1] Les données sont approximatives, car la collecte des données et la production des rapports ne correspondent pas exactement aux dates de l'exercice financier.

de la période visée, 2 205 clients ont été approuvés et ont reçu un paiement unique d'aide financière équivalant à trois mois d'aide du revenu du PAR.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : Évaluation précédente réalisée en 2024. La prochaine évaluation est prévue pour l'exercice 2028-2029**.**

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	420 988 234	95 496 930	49 813 505	49 813 505	43 518 100	(6 295 405)
Total des contributions	427 642 672	342 102 637	276 735 276	284 678 642	261 942 948	(14 792 328)
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	848 630 906	437 599 567	326 548 781	334 492 147	305 461 048	(21 087 733)

Explication des écarts :

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, principalement en raison d'un nombre de RPG admis inférieur aux prévisions, ainsi que du maintien du gel du financement sous forme de subventions en raison d'un nombre d'arrivées inférieur à celui anticipé dans le cadre de l'Initiative d'aide transitoire Canada Gaza (IATCG).

Programme d'établissement

Calendrier du programme de paiements de transfert
Date de début : 2008

Date de fin : En cours

Exercice de mise en application des modalités : 2023-2024

Renseignements sur le financement
Inscription dans les Comptes publics :

- Subvention pour le Programme d'établissement
- Programme d'établissement

Nom des modalités du programme : Programme d'établissement

Type de paiement de transfert : Subventions et contributions

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs
But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel, en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles particuliers auxquels les nouveaux arrivants peuvent se heurter afin qu'ils puissent s'intégrer à long terme à la société, sans discrimination par rapport aux autres Canadiens.

Le Programme d'établissement vise à fournir aux nouveaux arrivants les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, les compétences linguistiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration ainsi que le soutien dont ils ont besoin pour se créer des réseaux et obtenir un emploi significatif au Canada. IRCC finance la prestation du programme d'établissement à l'échelle du pays et à l'étranger et soutient les initiatives qui contribuent au renforcement de la capacité des organismes bénéficiaires.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

IRCC a tenu quatre réunions nationales de coordination en établissement en personne avec des fournisseurs de services (FS) d'établissement partout au Canada en janvier et février 2026. Les observations et les résultats découlant de ces réunions orientent la mise en œuvre continue des programmes ainsi que la mobilisation du secteur de l'établissement.

IRCC a également mobilisé le secteur de l'établissement par l'entremise de sa structure de gouvernance, notamment le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI), le Comité des politiques et des programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) et le Comité

de prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI). Ces instances ont constitué des tribunes importantes pour lancer les consultations d'IRCC sur le renouvellement des programmes et collaborer avec le secteur à la mise en œuvre des mesures découlant de l'Examen exhaustif des dépenses (EED).

Ces organismes de gouvernance ont également tenu diverses réunions en 2025-2026 afin de favoriser la mobilisation des organismes FS et d'autres organismes d'établissement, ainsi que les échanges entre eux, concernant l'administration et la prestation des programmes, de même que des enjeux plus généraux liés aux politiques d'établissement et de réinstallation.

Le CPSEI est un comité directeur qui réunit IRCC et des représentants du secteur de l'établissement financé par le Ministère. Le CPSEI a tenu deux réunions et participé à trois réunions conjointes avec le CPPEI, dans le but général de cerner les principaux enjeux liés à l'exécution des programmes de subventions et de contributions, ainsi que les tendances et les risques émergents, afin de mieux positionner les FS pour offrir efficacement des projets d'établissement et de réinstallation de grande qualité.

Le CPPEI est un comité directeur qui réunit IRCC et des représentants des organismes-cadres du secteur de l'établissement financés par IRCC partout au pays. En plus de participer à trois réunions conjointes avec le CPSEI, le CPPEI a tenu deux réunions afin de discuter des besoins du secteur de l'établissement et d'éclairer les décisions stratégiques d'IRCC. Le CPSEI et le CPPEI sont chacun appuyés par deux groupes de travail spécialisés qui leur rendent compte directement et contribuent à l'avancement de leurs priorités respectives : le Groupe de travail du CPSEI sur la protection des renseignements personnels et la cybersécurité; le Groupe de travail du CPSEI sur la santé du secteur, le Groupe de travail du CPPEI sur le Comité directeur national sur la technologie et la Table collaborative du CPPEI sur la lutte contre le racisme et l'équité pour les organismes d'établissement et de réinstallation.

Le CNEI est un important forum national d'échange d'information réunissant le secteur de l'établissement, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres ministères fédéraux. Le CNEI a tenu deux réunions. Les discussions ont porté sur le renouvellement du Programme d'établissement, les pressions exercées sur le programme, y compris les répercussions du Plan des niveaux d'immigration et des mesures découlant de l'Examen exhaustif des dépenses sur la viabilité du programme, ainsi que sur des considérations plus générales liées au secteur de l'établissement et à la prestation des services.

IRCC a également soutenu les 13 Réseaux en immigration francophone (RIF) et le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) afin de mieux faire connaître le Parcours d'intégration francophone et l'Initiative des communautés francophones accueillantes au sein du secteur par l'entremise de divers événements et forums, notamment la Semaine nationale de l'immigration francophone, financée annuellement par IRCC.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Établissement

Résultats obtenus :

En 2025-2026, IRCC a investi environ 1,09 milliard de dollars pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement à l'extérieur du Québec dans le cadre du Programme d'établissement.

Au cours de la même période, IRCC a appuyé la prestation de services d'établissement par l'entremise de plus de 530 organismes fournisseurs de services partout au Canada (à l'extérieur du Québec), dont près de 80 organismes francophones répondant aux besoins en établissement des nouveaux arrivants d'expression française au sein des CFSM. Au cours de cet exercice, le Ministère a géré 791 ententes de financement visant à offrir des services d'établissement partout au Canada, pour une valeur totale d'environ 3 milliards de dollars sur trois ans, dont 95,4 millions de dollars étaient destinés à des organismes francophones offrant des services d'établissement.

Comme il est indiqué dans le budget de 2025 et dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses (EED), IRCC réduit et ajuste la durée de l'admissibilité au Programme d'établissement pour les immigrants de la catégorie économique. À compter de l'exercice 2026-2027, IRCC met progressivement en œuvre des changements à l'admissibilité aux services d'établissement, tout en continuant de prioriser le soutien offert aux nouveaux arrivants récents et aux clients les plus vulnérables.

En 2025-2026, le nombre global de clients uniques ayant reçu des services dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC a diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des niveaux d'immigration et à la fin de l'admissibilité des Ukrainiens admis dans le cadre des mesures de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), le 31 mars 2025.

À la suite de l'appel de propositions de 2024, les services d'établissement avant l'arrivée ont été élargis afin d'inclure des mesures de soutien renforcées axées sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE) ainsi que des programmes d'emploi intensifs propres à certains secteurs, destinés aux clients avant et après leur arrivée dans des professions en forte demande (p. ex. santé, métiers spécialisés). Ces programmes, offerts sur plusieurs semaines, proposent un éventail de services visant à accélérer l'intégration dans des professions réglementées et non réglementées.

Les Partenariats locaux en matière d'immigration réunissent de multiples intervenants afin de contribuer à la création de collectivités accueillantes en sensibilisant les acteurs locaux aux besoins des nouveaux arrivants dans divers domaines et en soutenant la coordination des services d'établissement à l'échelle locale. En date de mars 2025, on comptait 91 PLI partout au Canada (à l'extérieur du Québec), soit une augmentation de trois par rapport à la même période en 2024.

IRCC soutient également 8 Partenariats en matière d'immigration zonaux, dans le cadre desquels plusieurs petites municipalités de régions rurales collaborent afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au sein de collectivités plus vastes, ainsi que 13 Réseaux en immigration francophone (RIF), qui offrent des services de soutien aux nouveaux arrivants d'expression française qui s'établissent à l'extérieur du Québec.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 :

Une évaluation des Partenariats locaux en matière d'immigration a été réalisée au premier trimestre de l'exercice 2026-2027, et une évaluation des services liés à l'emploi est prévue pour l'exercice 2026-2027. Ces deux éléments font partie du Programme d'établissement.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	18 856 413	18 483 476	55 000 000	25 219 239	24 715 143	(30 284 857)
Total des contributions	1 060 401 578	1 107 436 959	1 102 896 352	1 127 438 973	1 063 190 094	(39 706 258)
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	1 079 257 991	1 125 920 435	1 157 896 352	1 152 658 212	1 087 905 237	(69 991 115)

Explication des écarts :

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, principalement parce que les organismes bénéficiaires ont réduit leurs activités dans un contexte d'incertitude quant au financement futur lié aux réductions budgétaires. De plus, un nombre d'arrivées inférieur aux prévisions dans le cadre de l'Initiative d'aide transitoire Canada-Gaza (IATCG) a entraîné le maintien du gel de certains fonds.

Détails sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations

Calendrier du programme de paiements de transfert

Date de début : L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisation phare des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant jointe au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. En 1951, le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'OIM, mais il s'en est retiré en 1962. Le Canada a par la suite réintégré l'organisation en 1991 à titre de membre à part entière, et il lui verse depuis des quotes-parts annuelles.

Date de fin : En cours

Exercice de mise en application des modalités : 2010–2011

Renseignements sur le financement

Inscription dans les Comptes publics : Organisation internationale pour les migrations

Nom des modalités du programme : Organisation internationale pour les migrations

Type de paiement de transfert : Contribution[2]

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'OIM permettent au Canada :

- de participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, y compris l'évaluation et l'audit, et les pratiques d'établissement du budget;
- d'accroître ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches de la migration gérée;
- de faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, notamment en contribuant à la gestion ordonnée et humaine des migrations, en favorisant la coopération internationale sur les questions de migration et en aidant à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;

[2] Le taux de quote-part du Canada correspond à un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, et est établi par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État, et le taux de quote-part qui en résulte, l'OIM s'appuie sur les taux de quote-part établis par les Nations Unies par voie de résolution (aussi fondés sur la capacité de payer).

- de fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- d'exécuter les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

En tant que membre de l'OIM, le Ministère a une capacité accrue d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne :

- la gestion de la migration qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation à l'échelle internationale des principes de la migration gérée conformément au programme général de politique étrangère du Canada.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

En 2025-2026, IRCC a participé activement aux réunions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) portant sur le budget et les politiques, ainsi qu'aux discussions relatives à la surveillance institutionnelle, à la responsabilité et à la viabilité financière de l'organisation. Cette participation a appuyé l'engagement du Canada dans la gouvernance de l'organisation et dans les discussions internationales plus larges sur la migration.

Dans le cadre de ces échanges, IRCC a collaboré avec l'OIM et d'autres États membres sur des questions correspondant aux priorités du Canada en matière de migration, notamment la gestion efficace des migrations, l'intégrité des systèmes migratoires et les mesures visant à préserver l'intégrité institutionnelle, telles que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. En tant que donateur important, le Canada a également continué de souligner l'importance d'une solide surveillance financière, de la transparence et d'une bonne gouvernance au sein de l'organisation.

IRCC a maintenu un engagement régulier avec l'administration centrale de l'OIM ainsi qu'avec ses représentants régionaux concernant la coopération opérationnelle à l'appui des programmes d'immigration et de protection des réfugiés du Canada, notamment en matière de réinstallation des réfugiés, de santé liée à la migration, de gestion des migrations et d'initiatives internationales de renforcement des capacités. Ces engagement ont permis de soutenir la coordination à l'égard des priorités communes, la planification opérationnelle et l'examen des enjeux migratoires émergents présentant un intérêt pour le Canada.

Cadre ministériel des résultats

Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Asile

Résultats obtenus :

Les contributions annuelles évaluées (droits d'adhésion) à l'OIM permettent au Canada de participer à la gouvernance de l'organisation, de soutenir son budget administratif et de faire progresser les priorités canadiennes grâce à la coopération multilatérale en matière de migration.

À titre d'État membre, le Canada a participé aux activités de gouvernance de l'OIM et aux discussions sur les politiques par l'entremise du Conseil, du Comité permanent des programmes et des finances, du Dialogue international sur la migration et des groupes de travail intersessions. Cette participation a appuyé les efforts du Canada visant à promouvoir une gestion ordonnée et humaine des migrations, à renforcer la coopération internationale sur les questions migratoires et à contribuer à l'élaboration d'approches concrètes pour relever les défis migratoires communs, notamment par l'entremise des débats en séance plénière tenus lors des réunions des organes directeurs.

La participation à ces processus de gouvernance a également permis à IRCC d'échanger avec des experts internationaux en migration et des pays partenaires au sujet des tendances migratoires émergentes, des pressions migratoires régionales, de la surveillance institutionnelle et de l'évolution des politiques migratoires, contribuant ainsi à éclairer l'élaboration des politiques et des programmes du Canada.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : Une évaluation est prévue pour l'exercice 2028-2029.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0
Total des contributions	3 286 603	3 836 775	3 774 000	4 774 000	4 694 634	920 634
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	3 286 603	3 836 775	3 774 000	4 774 000	4 694 634	920 634

Explication des écarts :

Le montant représente le paiement annuel de l'adhésion à l'OIM. L'écart est attribuable à l'augmentation des cotisations.

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Calendrier du programme de paiements de transfert
Date de début : Avril 2013

Date de fin : 31 mars 2026

Exercice de mise en application des modalités : 2018-2019

Renseignements sur le financement
Inscription dans les Comptes publics : Aide mondiale aux migrants irréguliers

Nom des modalités du programme : Aide mondiale aux migrants irréguliers

Type de paiement de transfert : Contribution

Type de crédit : Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

But et objectifs
But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) a deux fonctions principales : gérer les conséquences de la perturbation d'activités de passage de clandestins à destination du Canada et encourager les pays de transit à coopérer avec le Canada dans ses efforts d'interception de passage de clandestins, en leur garantissant que le Canada couvrira les coûts liés à l'aide offertes aux personnes interceptées éligibles.
Pour ce faire, le PAMMI finance une tierce partie pour :

- répondre aux besoins de base et fournir des soins médicaux aux migrants irréguliers interceptés;
- renvoyer volontairement les migrants et les aider à se réintégrer;
- mener des activités d'information et de sensibilisation dans les pays d'origine des migrants, dans le but de décourager la participation à la migration irrégulière.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2025-2026 :

En 2025-2026, les fonds du Programme de l'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) ont été utilisés pour appuyer la réintégration des migrants et mener des activités d'information et de sensibilisation visant à décourager la participation à la migration irrégulière. Aucun fonds n'a été utilisé pour faciliter le retour des migrants.

Cadre ministériel des résultats
Lien menant vers le résultat ministériel : Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien menant vers le répertoire des programmes du ministère : Asile

Résultats obtenus :

Il n'existe aucune possibilité pour les résidents permanents d'être sélectionnés aux fins de l'immigration dans le cadre du Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI). Le PAMMI a été créé en réponse aux préoccupations liées au fait que le Canada était ciblé par des navires de passage clandestin par voie maritime et visait à répondre aux conséquences découlant de l'interception d'opérations de passage de clandestins avant leur arrivée au Canada. Depuis 2013, le PAMMI a soutenu le retour de plus de 860 migrants qui tentaient de se rendre au Canada. Le PAMMI a également soutenu des activités de sensibilisation, décourageant ainsi le recours aux voies de migration irrégulière et orientant les personnes vers des voies de migration régulière. Plus de 78 000 personnes ont été rejointes dans le cadre de ces activités.

Évaluations et audits

Conclusions des audits effectués en 2025-2026 : S.O.

Conclusions des évaluations effectuées en 2025-2026 : S.O.

Renseignements financiers (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2025-2026	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2025-2026	Écart (dépenses réelles en 2025-2026 moins dépenses prévues en 2025-2026)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0
Total des contributions	1 000 000	935 435	-	1 500 000	914 750	914 750
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	1 000 000	935 435	-	1 500 000	914 750	914 750

Explication des écarts :

Le financement du Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) a pris fin au cours de l'exercice 2022-2023 et n'est plus inclus dans les dépenses prévues depuis. Le programme a eu recours à un financement temporaire provenant de réaffectations internes. Le nombre de migrants irréguliers interceptés ayant été inférieur aux prévisions, cela explique l'écart entre les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et les dépenses réelles.

Analyse comparative entre les sexes Plus

Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus

Gouvernance

En 2025-2026, IRCC a continué de faire progresser l'équité, l'inclusion et l'analyse intersectionnelle grâce à une gouvernance renforcée et à des approches organisationnelles plus intégrées. Le Ministère continue de renforcer sa capacité à faire en sorte que l'ACS Plus éclaire les décisions relatives aux politiques et aux programmes dès le départ, tout en faisant progresser l'équité en matière d'emploi et en favorisant un milieu de travail accueillant.

En 2025-2026, une évolution notable a été l'introduction de la perspective d'IRCC sur l'immigration francophone et les langues officielles (partie VII). Cette perspective fournit à IRCC un cadre uniforme et commun lui permettant de respecter ses engagements au titre de la Politique en matière d'immigration francophone ainsi que ses obligations juridiques en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Dans le cadre de l'application de cette perspective, une nouvelle procédure de diligence raisonnable exige que les équipes qui prennent des décisions structurantes[3] réalisent des évaluations d'impact normalisées concernant l'immigration francophone et les engagements liés aux langues officielles prévus à la partie VII de la LLO. Cette mesure renforce l'application de l'ACS Plus afin d'assurer que les répercussions sur l'immigration francophone, les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire soient pleinement analysées et prises en compte avant que de nouvelles décisions structurantes ne soient prises.

Le Bureau de la promotion de l'équité (BPE) a continué de servir de point focal ministériel pour l'ACS Plus, en assurant une fonction de remise en question ainsi qu'en fournissant des conseils stratégiques et de l'orientation sur l'analyse intersectionnelle à l'échelle de l'institution. Le Groupe de travail sur l'ACS Plus, une communauté de pratique ministérielle comptant 108 membres actifs, a concrétisé ce travail grâce à des consultations sur la modernisation des politiques, ainsi qu'à d'autres activités de sensibilisation et d'éducation, notamment :

- **Les résultats de sondages et les enseignements tirés de la recherche,** du Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants et du Sondage annuel de suivi 2024-2025 d'IRCC sur les perceptions du public à l'égard de l'immigration, ont éclairé la conception de politiques et de programmes inclusifs;
- **L'évaluation du Programme** urbain pour les peuples autochtones (PUPA), qui a examiné les répercussions différenciées sur les populations autochtones urbaines aux identités intersectionnelles et permis de cerner les lacunes dans les données désagrégées;

[3] Les décisions structurantes sont des décisions ayant des effets multiples ou complexes sur des domaines pouvant comprendre la structure, les programmes, les opérations ou la prestation des services d'IRCC, à l'exclusion des décisions de nature courante ou opérationnelle.

- **L'architecture des services et des activités**, intégrant la méthodologie de l'ACS Plus aux processus de modernisation de la plateforme numérique d'IRCC afin d'atténuer les biais liés à l'automatisation et d'améliorer l'accessibilité numérique.

Le Groupe de travail a également accueilli Statistique Canada, qui a animé une séance consacrée aux données désagrégées, renforçant le rôle fondamental de celles-ci dans la mise en œuvre efficace de l'ACS Plus et mettant en lumière la façon dont IRCC tire parti de ses vastes ensembles de données pour cerner les disparités et favoriser des résultats plus équitables pour les clients.

Dans le cadre des principaux processus décisionnels ministériels, une fonction de remise en question en matière d'ACS Plus a été appliquée à 4 propositions budgétaires, 5 demandes de financement hors cycle, 1 mémoire au Cabinet, 4 présentations au Conseil du Trésor, 5 initiatives réglementaires, 4 décrets et 7 évaluations de l'incidence algorithmique liées à des projets d'automatisation. IRCC a également contribué au Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité, en partenariat avec Affaires mondiales Canada, ainsi qu'à la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, dirigée par Femmes et Égalité des genres Canada, et a continué de promouvoir une approche de la migration adaptée aux réalités de genre dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Capacité

Le renforcement des capacités ministérielles en matière d'analyse intersectionnelle est demeuré une priorité en 2025-2026. Les efforts de formation ont porté sur l'élaboration des politiques, la mise en œuvre des programmes, la prestation des services, les communications, les technologies de l'information et la gestion des personnes. Trois séances d'apprentissage ciblées ont été offertes aux équipes responsables des politiques, des programmes et de la prestation des services afin d'approfondir leur compréhension pratique de l'ACS Plus.

Dans le cadre des séries de formation sur l'ACS Plus, la lutte contre le racisme et l'apprentissage avancé, les employés ont suivi un total de 1 440 cours. Près de 57 % des cours suivis concernaient des apprentissages fondamentaux sur l'équité et les comportements, en particulier les cours portant sur le passage des préjugés à l'inclusion et à l'adoption d'un état d'esprit favorisant un milieu de travail inclusif. Les employés ont également suivi des formations spécialisées sur le racisme systémique, la discrimination en milieu de travail, l'antisémitisme, l'islamophobie, les préjugés inconscients ainsi que l'application des principes relatifs aux données désagrégées aux résultats des politiques et des programmes.

Du point de vue des données et des données probantes, IRCC a fait progresser les travaux visant à améliorer l'accès aux données désagrégées et à intégrer les considérations d'équité aux cadres de mesure du rendement, d'analyse des programmes et de gestion des risques. Les réseaux d'employés et les communautés de pratique sectorielles ont continué de contribuer au renforcement des capacités ministérielles grâce au partage des connaissances et à leur participation à des initiatives liées à l'inclusion, à l'accessibilité, à la lutte contre le racisme et à la réconciliation.

L'engagement du Ministère à l'égard de la réconciliation et de la sécurité culturelle a continué de progresser grâce à des initiatives dirigées par des Autochtones. En 2025-2026, 326 employés d'IRCC ont participé à l'Exercice des couvertures KAIROS en format virtuel, qui vise à enseigner les principaux événements historiques ayant marqué les communautés autochtones au Canada. IRCC a également inauguré la salle Nànòkàse à l'administration centrale nationale, un espace autochtone aménagé en consultation avec le Cercle des peuples autochtones d'IRCC et des partenaires communautaires. Parmi les rares espaces de ce genre dans la fonction publique fédérale, cette salle est mise à la disposition des employés pour la pleine conscience, la réflexion, les cérémonies, la purification par la fumée, le partage de récits autochtones et les rassemblements communautaires.

Examen et modernisation des politiques

IRCC a fait progresser la modernisation de sa Politique sur l'ACS de 2011, en réponse à un examen interne ayant relevé des lacunes en matière de gouvernance, de formation, d'accès aux données désagrégées ainsi que d'intégration de l'ACS Plus dans la mesure du rendement et la production de rapports. En mettant à jour cette politique, IRCC cherche à renforcer la responsabilité, à clarifier les rôles et les responsabilités, à améliorer l'accessibilité des ressources de formation et à intégrer les attentes relatives à l'analyse intersectionnelle dans l'ensemble de ses fonctions. L'ébauche de la politique a été approuvée par le Comité consultatif sur la diversité, l'équité et l'inclusion et le Comité des politiques.

Lutte contre le racisme, accessibilité et intégration de l'équité

En 2025-2026, IRCC a complété un rapport d'étape exhaustif évaluant sa Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 (2021-2024), en s'appuyant sur les contributions de l'ensemble des secteurs ainsi que sur les données qualitatives recueillies dans le cadre du Sondage de réflexion sur la Stratégie 2.0 de janvier 2025, transmis aux réseaux de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Le rapport a évalué 24 mesures clés et huit indicateurs de rendement clés regroupés sous cinq piliers stratégiques : responsabilisation des dirigeants, milieu de travail équitable, conception des politiques et des programmes, prestation des services, et données et recherche.

L'évaluation a révélé à la fois des réussites et des défis opérationnels, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance, la méthodologie des données et le financement, tout en confirmant la valeur de l'expérimentation et de l'innovation institutionnelles. Ces constatations et les lacunes en matière de capacités qui ont été relevées orientent directement les priorités stratégiques d'IRCC dans le but de moderniser l'approche du Ministère en matière d'équité au moyen d'un cadre stratégique renouvelé. Un concept initial est en cours d'élaboration en vue d'un futur cadre visant à renforcer les travaux institutionnels en matière de lutte contre le racisme, d'accessibilité et d'analyse intersectionnelle.

IRCC a également publié un Plan sur l'accessibilité renouvelé qui témoigne de son engagement à créer un milieu de travail et une expérience de service permettant à chacun de s'épanouir. Guidé par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le plan mis à jour présente des mesures concrètes à fort impact dans neuf domaines prioritaires, notamment la culture et l'apprentissage, lesquels ont été

définis à la suite de consultations menées auprès de collègues et de personnes en situation de handicap au sein d'IRCC.

Ressources humaines (équivalents temps plein) consacrées à l'ACS Plus

IRCC a mobilisé l'équivalent de 8,5 équivalents temps plein (ETP) consacrés au soutien de la mise en œuvre et de la coordination de l'ACS Plus. Ces ressources ont appuyé la gouvernance, les conseils stratégiques, la formation ainsi que l'intégration de l'ACS Plus aux activités ministérielles de planification, de production de rapports et de mesure du rendement.

Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Nom du programme : Étudiants étrangers

Objectifs du programme : IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent étudier dans un établissement d'enseignement canadien désigné. Le programme intègre l'ACS Plus à l'élaboration des politiques pour la refonte du programme, le statut d'étudiant résident temporaire et la mobilisation des intervenants.
Population cible : Étrangers admissibles qui souhaitent entrer au Canada à titre d'étudiants étrangers

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Sans objet (S.O.)
Selon le groupe d'âge	Tranche d'âge majoritaire : 18-29 ans. Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence.

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

En ce qui concerne le Programme des étudiants étrangers, les indicateurs démographiques suivants sont surveillés :

- Population d'âge pour les études postsecondaires;
- Genre;
- Langues officielles;
- Pays de citoyenneté

Ce qui précède s'applique à la population des titulaires de permis d'études; aucun autre groupe démographique particulier ne fait l'objet d'un suivi.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Le Programme des étudiants étrangers génère des gains économiques pour le Canada et procure également d'importants avantages socioculturels, contribuant à diversifier la composition démographique du pays.

IRCC reconnaît que le genre des étudiants étrangers peut influencer leurs possibilités d'emploi et leurs revenus après l'obtention de leur diplôme. Par exemple, certains domaines d'études ont traditionnellement attiré davantage un genre que l'autre : les professions liées aux soins sont

souvent dominées par les femmes, tandis que les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques tendent à être dominés par les hommes. Ces tendances peuvent contribuer à des disparités persistantes entre les genres et peuvent influencer l'emploi après l'obtention du diplôme, étant donné que l'admissibilité au Programme de permis de travail postdiplôme pour les diplômés de programmes ne menant pas à un grade est liée à des domaines d'études associés à des professions en demande. Le Programme des étudiants étrangers est demeuré relativement équilibré sur le plan du genre au fil du temps, mais il demeure important de continuer à surveiller cet indicateur.

De plus, le Programme a historiquement été dominé par des demandeurs provenant d'un nombre limité de pays sources. Cet indicateur démographique peut recouper le genre, étant donné que les rôles de genre traditionnels peuvent être plus présents dans certains pays et, par conséquent, influencer les domaines d'études choisis par les étudiants de ces pays. La forte dépendance des établissements d'enseignement désignés (EED) à l'égard du recrutement dans un petit nombre de pays peut également contribuer à une diminution des taux d'approbation lorsque certains pays ciblés affichent des taux élevés de refus et/ou de résultats défavorables. Le Ministère observe actuellement une diversification accrue des principaux pays sources des titulaires de permis d'études et continuera de déployer des efforts afin de diversifier davantage la population étudiante internationale, tout en reconnaissant que la législation et la conception du programme sont neutres quant au pays d'origine. Cela comprend l'encouragement des établissements d'enseignement désignés (EED) à ajuster leurs stratégies de recrutement d'étudiants étrangers, ainsi que la poursuite d'initiatives telles que le Projet pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire, qui visent à accroître l'accès au Programme pour les étudiants provenant de régions historiquement sous-représentées.

Le Programme des étudiants étrangers continue d'être équilibré entres les genres, avec un nombre légèrement plus élevé de titulaires de permis d'études hommes que de titulaires de permis d'études femmes (52 % contre 48 %) en 2025. La majorité des titulaires de permis d'études continuent de se situer dans la tranche d'âge de 18 à 29 ans (57 %), une tendance qui devrait se poursuivre.

La majorité des demandeurs indiquent l'anglais comme langue officielle (80 %). En 2025, les titulaires de permis d'études provenant des cinq principaux pays de citoyenneté représentaient 53 % de l'ensemble de la population des titulaires de permis d'études au Canada (soit l'Inde, la Chine, le Nigéria, les Philippines et la France).

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés Année calendrier (AC) 2025	Sources des données	Commentaire
Titulaires de permis d'études, selon le genre	**Total : 381 725** Femmes : 184 245 (48 %) Hommes : 197 410 (52 %)	Système mondial de	Répartition stable entre les genres (47 % à 52 %) de 2021 à 2025; aucun changement significatif n'a

	Autre genre : 60 (0 %) Non précisé : 5 (0 %)	gestion des cas (SMGC)	été observé, ce qui est conforme à l'équilibre entre les genres observé depuis longtemps dans la délivrance des permis d'études.
Titulaires de permis d'études, selon l'âge	0 à 17 ans : 115 935 (30 %) 18 à 29 ans : 216 105 (57 %) 30 à 65 ans : 50 440 (13 %) 66 ans et plus : 50 (0 %)	SMGC	La tranche d'âge des 18 à 29 ans demeure prédominante, mais sa proportion a diminué, passant de 65 % (2024) à 57 %; l'augmentation du nombre de mineurs laisse entrevoir une évolution de la composition des admissions vers les personnes à charge ou les élèves de la maternelle à la 12e année.
Titulaires de permis d'études, selon la langue officielle	Anglais : 306 185 (80 %) Français : 24 780 (6 %) Français et anglais : 43 555 (11 %) Ni français ni anglais : 4 570 (1 %) Non précisé : 3 740 (1 %)	SMGC	L'anglais demeure la langue officielle prédominante, mais sa proportion a diminué (de 83 % à 80 %); la part des personnes bilingues a augmenté, ce qui indique une diversification graduelle du profil linguistique des titulaires de permis d'études.
Titulaires de permis d'études, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 94 025 (25 %) Chine, République populaire de : 48 870 (13 %) Nigéria : 25 425 (7 %) Philippines : 19 885 (5 %) France : 13 345 (3 %)	SMGC	L'Inde demeure le principal pays source, mais sa proportion a diminué (de 37 % à 25 %); l'augmentation de la part provenant d'autres pays indique une diversification graduelle des marchés sources des étudiants étrangers.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Les initiatives stratégiques du Programme des étudiants étrangers, y compris les réformes du programme, ont été élaborées en appliquant la perspective de l'ACS Plus afin d'assurer que ces efforts soient inclusifs et qu'ils répondent efficacement aux inégalités systémiques.

Le Projet pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire a été mis en place afin de faciliter l'accès aux permis d'études pour les étudiants provenant de régions qui affichent historiquement de faibles taux d'approbation et d'améliorer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Il appuie également l'engagement du gouvernement visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec. Le projet pilote comprend des critères particuliers visant à soutenir ces objectifs, notamment des exigences financières modifiées et une suppression de l'obligation de démontrer l'intention de quitter le Canada. Les diplômés et les membres de leur famille sont également admissibles à une voie d'accès dédiée à la résidence permanente.

Sources de renseignements supplémentaires :
S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus
IRCC continuera de recueillir et d'examiner régulièrement des données liées aux tendances démographiques générales à différentes étapes du parcours des étudiants, ainsi que d'analyser les facteurs de l'ACS Plus afin de cerner les domaines où il existe une parité ou des disparités. Les résultats du Projet pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire feront l'objet d'une analyse approfondie sous l'angle de l'ACS Plus, notamment en ce qui concerne son incidence globale sur la diversification du programme dans son ensemble.

Nom du programme : Travailleurs temporaires

Objectifs du programme : IRCC permet aux ressortissants étrangers de travailler au Canada, avec ou sans permis de travail, lorsque les Canadiens et les résidents permanents ne sont pas disponibles ou lorsqu'il y a des avantages plus larges pour le Canada. Par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale (PMI) et à l'administration conjointe du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec Emploi et Développement social Canada, IRCC soutient le marché du travail canadien en fonction des conditions économiques, des intérêts nationaux et des priorités du gouvernement.

Population cible : Travailleurs temporaires au Canada

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	S.O.
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Les programmes de travailleurs temporaires vise les ressortissants étrangers qui cherchent à entrer temporairement au Canada à des fins d'emploi dans le cadre des programmes suivants :

- PTET;
- PMI;
- Travailleurs dispensés de permis.

Les indicateurs démographiques suivants font l'objet d'un suivi pour ces programmes :

- l'âge;
- le genre;
- les langues officielles;
- le pays de citoyenneté.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Par définition, les critères d'admissibilité au PTET et au PMI mettent l'accent sur les éléments du travail prévu à exécuter au Canada et évaluent si un étranger – quelles que soient ses caractéristiques sociodémographiques – est en mesure d'exécuter ce travail. Dans cette optique, le PMI et le PTET se veulent neutres du point de vue des genres et de la diversité. Les travailleurs étrangers, peu importe leur genre, leur âge et leur pays d'origine, peuvent présenter une demande d'autorisation de permis de travail s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Toutefois, la nature du travail et d'autres facteurs macroéconomiques (p. ex. les conditions dans le pays de résidence d'un étranger) peuvent avoir une incidence sur la représentation des genres et de la diversité. Par exemple, des normes de genre traditionnelles existent dans des secteurs tels que l'agriculture et la construction, ce qui peut entraîner des différences entre les genres au sein de la population des travailleurs temporaires dans ces secteurs.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Titulaires de permis de travail, selon le genre	**Total : 743 770**[4] Femmes : 309 990 (42 %) Hommes : 433 725 (58 %) Autre genre : 40 (0 %) Non précisé : 15 (0 %)	SMGC	La majorité d'hommes persiste (environ 56 % à 58 %) d'une année à l'autre; aucun changement significatif n'a été observé, ce qui reflète une répartition constante entre les genres liée aux profils d'emploi sectoriels.
Titulaires de permis de travail, selon l'âge	0 à 17 ans : 3 440 (0 %) 18 à 29 ans : 323 975 (44 %) 30 à 65 ans : 411 300 (55 %) 66 ans et plus : 5 440 (1 %)	SMGC	Le groupe d'âge des 30 à 65 ans demeure prédominant (environ 54 % à 55 %); la répartition par âge est demeurée stable, avec peu de variations observées entre 2024 et 2025.
Titulaires de permis de travail, selon la langue officielle	Anglais : 564 045 (76 %) Français : 29 100 (4 %) Français et anglais : 52 010 (7 %)	SMGC	L'anglais demeure la langue officielle prédominante; une hausse a été observée (de 70 % à 76 %), tandis que les proportions

[4] Le nombre total de personnes peut différer du nombre total de titulaires de permis, puisqu'une même personne peut détenir plusieurs permis au cours d'une période donnée.

	Ni français ni anglais : 63 880 (9 %) Non précisé : 36 345 (5 %).		des personnes francophones et bilingues sont demeurées stables, sans changement significatif.
Titulaires de permis de travail, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 215 250 (29 %) Ukraine : 59 545 (8 %) Mexique : 52 525 (7 %) Philippines : 46 705 (6 %) Iran : 31 550 (4 %)	SMGC	L'Inde demeure le principal pays source; la proportion de titulaires provenant de l'Ukraine a diminué (de 12 % à 8 %), tandis que la composition globale révèle une redistribution modeste parmi les principaux pays sources.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Les travailleurs étrangers temporaires au Canada qui détiennent un permis de travail propre à un employeur valide et qui subissent de la violence, ou qui risquent d'en subir, dans le contexte de leur emploi au Canada peuvent être admissibles à un permis de travail ouvert dispensé de l'exigence relative à l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT), conformément à l'article 207.1 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR).

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC maintient des systèmes de données, tels que le Système mondial de gestion des cas (SMGC), qui permettent un suivi et une production de rapports complets et fiables sur l'utilisation des programmes et leurs résultats, et qui aident à cerner les lacunes et les tendances potentielles afin d'appuyer l'élaboration des programmes et des politiques.

Pour le PTET et le PMI, IRCC recueille dans le SMGC des données qualitatives et quantitatives sur le genre, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité de communiquer en anglais ou en français, les permis de travail antérieurs et subséquents, ainsi que le lieu de travail (au Canada). Conformément aux engagements énoncés dans la Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) découlant de l'évaluation du PMI, IRCC étudie des moyens d'exploiter plus efficacement ces données afin de mieux comprendre les facteurs liés à l'ACS Plus et, au besoin, de recueillir d'autres types de données pour appuyer une ACS Plus exhaustive.

L'analyse des demandes de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTOTV) et des approbations accordées est utilisée pour améliorer le cours de formation interne fondé sur une approche tenant compte des traumatismes destiné aux agents d'immigration qui traitent les demandes de PTOTV.

Nom du programme : Visiteurs

Objectif du programme : Le Programme vise à établir un équilibre entre la facilitation des déplacements des étrangers et le maintien de l'intégrité du système d'immigration et d'octroi de l'asile.

Population cible : Étrangers admissibles qui cherchent à entrer au Canada à titre de visiteurs (délivrance de visas de résident temporaire [VRT] et d'autorisations de voyage électroniques [AVE])

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	S.O.
Selon le groupe d'âge	Majorité entre 30 – 65 ans

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Le Programme des visiteurs couvre la plupart des étrangers qui cherchent à entrer au Canada ou à y séjourner pour une ou plusieurs raisons temporaires, notamment les suivantes :

- Visite de membres de la famille ou d'amis;
- Tourisme;
- Participation à des événements internationaux;
- Affaires;
- Étudiants ou travailleurs dispensés de permis;
- Passage par le Canada pour atteindre une autre destination.

À la suite de l'introduction de l'option élargie permettant d'indiquer le genre X, le suivi accru de ce groupe permettra de déterminer s'il existe des obstacles.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

S.O.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Visas de résident temporaire (VRT) délivrés, selon le genre	**Total : 1 446 975** Femmes : 706 770 (49 %) Hommes : 740 190 (51 %) Autre genre : 10 (0 %) Non précisé/Inconnu : 5 (0 %)	SMGC	La répartition entre les genres demeure équilibrée au fil des ans, avec de légères variations; aucun changement significatif n'a été observé, la répartition

			étant revenue à une quasi-parité au cours des dernières années.
VRT délivrés, selon l'âge	0 à 17 ans : 151 385 (10 %) 18 à 29 ans : 372 175 (26 %) 30 à 65 ans : 795 020 (55 %) 66 ans et plus : 128 400 (9 %)	SMGC	Les adultes âgés de 30 à 65 ans demeurent prédominants; la répartition par âge est demeurée stable, avec de légères variations observées dans la proportion des jeunes et des personnes âgées entre 2024 et 2025.
VRT délivrés, selon la langue officielle	Anglais : 1 081 375 (75 %) Français : 101 320 (7 %) Ni l'un ni l'autre : 257 540 (18 %) Non précisé : 6 740 (0 %)	SMGC	L'anglais demeure la langue officielle prédominante (environ 75 % à 79 %); aucun changement significatif n'a été observé, les proportions associées au français et à l'absence de langue officielle demeurant relativement stables.
VRT délivrés, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 400 780 (28 %) Chine, République populaire de : 243 745 (17 %) Nigéria : 59 480 (4 %) Philippines : 35 130 (2 %) Ukraine : 29 420 (2 %) Toutes les autres citoyennetés : 678 420 (47 %)	SMGC	L'Inde et la Chine demeurent les principaux pays sources; la proportion associée à l'Inde a diminué, tandis que celle associée à la Chine a augmenté, avec une modeste redistribution parmi les autres principaux pays sources.
Autorisations de voyage électroniques (AVE) délivrées, selon le genre	**Total : 3 386 260** Femmes : 1 692 770 (50 %) Hommes : 1 693 340 (50 %) Autre genre : 70 (0 %) Non précisé : 80 (0 %)	SMGC	La répartition entre les genres est revenue à la parité (50/50) après une surreprésentation antérieure des hommes; aucun changement significatif n'a été observé entre 2024 et 2025. Moins de 1 % des AVE ont été délivrées à des demandeurs ayant indiqué le genre X depuis l'adoption de l'option non binaire en juin 2019.
AVE émises, selon l'âge	0 à 17 ans : 436 695 (13 %) 18 à 29 ans : 709 910 (21 %) 30 à 65 ans : 1 886 285 (56 %) 66 ans et plus : 353 370 (10 %)	SMGC	Le groupe d'âge des 30 à 65 ans demeure prédominant; la répartition est demeurée stable au fil des ans, sans changement significatif observé entre 2024 et 2025.
AVE émises, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	France : 541 670 (16 %) Royaume-Uni et territoires d'outre-mer : 521 070 (15 %)	SMGC	La France et le Royaume-Uni demeurent les principaux pays sources; la composition globale est demeurée stable, avec de

	République fédérale d'Allemagne : 292 355 (9 %) Australie : 198 370 (6 %) Mexique : 195 820 (6 %) Toutes les autres citoyennetés : 1 636 975 (48 %)		légères variations parmi les pays sources secondaires.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

S.O.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

En 2025, la surveillance des données liées à l'ACS Plus pour les cohortes de visiteurs visées par la levée partielle de l'obligation de visa appliquée par IRCC à l'égard de 13 pays (juin 2023), l'imposition partielle de l'obligation de visa pour le Mexique (février 2024) et la levée complète de l'obligation de visa pour le Qatar (novembre 2025) n'a révélé aucun résultat préoccupant en ce qui concerne les taux d'approbation et de refus selon le genre, le groupe d'âge, l'état matrimonial et la langue de correspondance choisie (c.-à-d. l'anglais ou le français). La surveillance des données liées à l'ACS Plus pour ces cohortes de visiteurs se poursuit.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Nom du programme : Asile

Objectif du programme : IRCC est responsable de la surveillance du système d'octroi de l'asile au Canada, qui protège les personnes au Canada qui ont une crainte fondée de persécution ou qui sont exposées à un risque de torture ou de traitements ou peines cruels et inusités. Cela comprend la protection des demandeurs d'asile qui fuient la violence fondée sur le genre et la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'ethnicité ou la religion.

Population cible : Étrangers qui présentent une demande d'asile à partir du Canada

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes, 58 % hommes et 41 % femmes
Selon le niveau de revenu	Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (un peu progressif)
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

En ce qui concerne le Programme d'asile, les indicateurs démographiques suivants font l'objet d'un suivi :

- l'âge;
- le genre;
- les langues officielles;
- l'état matrimonial;
- le pays de citoyenneté.

Ce qui précède s'applique à la population des demandeurs d'asile; aucun autre groupe démographique particulier ne fait l'objet d'un suivi. Le motif de persécution est également consigné et surveillé. Un suivi démographique supplémentaire est effectué dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) afin de surveiller et d'évaluer l'utilisation du programme selon divers facteurs démographiques.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

En 2025, le nombre de demandeurs d'asile hommes était supérieur à celui des demandeurs d'asile femmes (environ 58 % hommes et 41 % femmes). En 2025, la population des demandeurs d'asile était généralement plus jeune que la population canadienne : 17 % étaient des mineurs (0 à 17 ans), 81 % étaient des adultes âgés de 18 à 65 ans et 2 % étaient des personnes âgées (66 ans et plus). Selon Statistique Canada, les demandeurs d'asile ont tendance à appartenir aux catégories de revenu inférieures à leur arrivée au Canada.

Les récentes modifications législatives apportées par la *Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada* comprenaient des mesures visant à remédier aux inefficacités à l'échelle du système et à tenir compte des besoins particuliers de groupes de réfugiés vulnérables, tels que les femmes, les mineurs, les personnes en situation de handicap et les personnes des communautés 2ELGBTQI+.Ces modifications devraient bénéficier à l'ensemble des demandeurs d'asile, y compris les plus vulnérables. Bien que l'amélioration de l'efficacité du système soit objectivement avantageuse, elle entraîne des répercussions en aval sur les populations vulnérables qui nécessitent des mesures d'atténuation. Par exemple, la demande en ligne pour toutes les demandes d'asile est accompagnée de demandes sur papier pour les demandeurs dont l'accès à Internet est limité et/ou dont les compétences numériques sont faibles.

De plus, le Ministère va de l'avant avec une politique d'intérêt public temporaire qui crée une exception aux nouvelles dispositions d'interdiction de territoire, laquelle s'applique aux mineurs non accompagnés. Cette exception est fondée sur l'absence de tuteur légal, ce qui peut nuire à leur capacité de s'orienter dans le processus d'asile et de présenter leur demande.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Demandeurs d'asile, selon le genre	**Total : 113 105** Femmes : 46 910 (41 %)	SMGC	La majorité d'hommes persiste, conformément aux ACS Plus

	Hommes : 66 165 (58 %) Autre genre : 15 (0 %) Non précisé : 20 (0 %)		précédentes; aucun changement significatif n'a été observé, ce qui reflète une répartition stable entre les genres parmi les demandeurs d'asile.
Demandeurs d'asile, selon l'âge	0 à 17 ans : 19 100 (17 %) 18 à 29 ans : 36 425 (32 %) 30 à 65 ans : 55 275 (49 %) 66 ans et plus : 2 305 (2 %)	SMGC	Les adultes âgés de 30 à 65 ans demeurent prédominants; la répartition par âge reflète une concentration de personnes en âge de travailler, conformément aux tendances observées dans les mouvements de demandeurs d'asile.
Demandeurs d'asile, selon la langue officielle	Anglais : 30 665 (27 %) Français : 17 370 (15 %) Français et anglais : 4 275 (4 %) Ni l'un ni l'autre : 44 825 (40 %) Non précisé : 15 965 (14 %)	SMGC	Une forte proportion de demandeurs a déclaré ne parler aucune des langues officielles; cela reflète les obstacles linguistiques auxquels se heurtent les demandeurs et le besoin continu de services d'interprétation.
Demandeurs d'asile, selon les cinq principaux pays de citoyenneté et le genre	Haïti : 17 610 (16 %) Femmes : 8 980 Hommes : 8 630 Inde : 17 205 (15 %) Femmes : 4 790 Hommes : 12 415 Autre genre : -- Non précisé : -- Iran : 6 930 (6 %) Femmes : 3 680 Hommes : 3 250 Nigéria : 6 400 (6 %) Femmes : 2 880 Hommes : 3 518 Mexique : 4 840 (4 %) Femmes : 2 010 Hommes : 2 830 Autre genre : --	SMGC	Les tendances observées cette année montrent une augmentation des demandes principalement attribuable à Haïti et à l'Inde; les tendances liées au genre persistent, la prédominance des hommes chez les demandeurs en provenance de l'Inde contrastant avec des mouvements plus équilibrés, fondés sur la famille, en provenance d'Haïti, de l'Iran et d'autres pays
Les cinq principaux pays sources des demandeurs d'asile admissibles renvoyées à la Commission de	Inde : 17 460 (17 %) Haïti : 13 385 (13 %) Iran : 7 125 (7 %) Nigéria : 6 540 (6 %) Mexique : 4 765 (5 %)	SMGC	L'Inde et Haïti demeurent les principaux pays sources; cette tendance est conforme au profil des demandes d'asile reçues, ce qui indique une harmonisation

l'immigration et du statut de réfugié du Canada*			entre les tendances en matière de demandes et de renvois.
Demandeurs d'asile, selon l'état matrimonial	Célibataire : 58 895 (52 %) Marié(e) : 39 590 (35 %) Veuf/Veuve : 1 910 (2 %) Divorcé(e) : 3 240 (3 %) Séparé(e) : 3 110 (3 %) Union de fait : 5 435 (5 %) Mariage annulé : 35 (0 %) Non précisé : 890 (1 %)	SMGC	La majorité des demandeurs sont célibataires; cela reflète le profil démographique des demandeurs d'asile, qui se caractérise généralement par une plus forte proportion de personnes non accompagnées.
Demandeurs d'asile admissibles et autres utilisateurs du Programme fédéral de santé intérimaire, selon le genre et le groupe d'âge	**Total** 0 à 17 ans : 52 690 (16 %) 18 à 29 ans : 85 615 (26 %) 30 à 65 ans : 185 520 (56 %) 66 ans et plus : 7 840 (2 %) **Femmes : 141 345** 0 à 17 ans : 25 520 (18 %) 18 à 29 ans : 33 570 (24 %) 30 à 65 ans : 77 425 (55 %) 66 ans et plus : 4 830 (3 %) **Hommes : 190 260** 0 à 17 ans : 27 165 (14 %) 18 à 29 ans : 52 020 (27 %) 30 à 65 ans : 108 060 (57 %) 66 ans et plus : 3 010 (2 %) **Autre genre :** 0 à 17 ans : 5 (5 %) 18 à 29 ans : 20 (36 %) 30 à 65 ans : 30 (55 %) 66 ans et plus : -- (3 %)	SMGC	La majorité d'hommes persiste (57 %); le profil d'âge est concentré chez les adultes en âge de travailler, conformément aux caractéristiques démographiques générales des demandeurs d'asile.

*Certaines des demandes d'asile transmises à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada en 2025 ont été reçues au cours des années précédentes.
D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Reconnaissant les besoins particuliers des demandeurs d'asile dans leurs interactions avec le système d'asile au Canada, en fonction du genre, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la race, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la religion ou d'une situation de handicap, les lignes directrices du président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont élaborées afin d'appuyer le système d'asile au Canada en fournissant des orientations sur les procédures mettant en cause des mineurs, des personnes en situation de handicap, des demandeurs d'asile

craignant une persécution fondée sur le genre ainsi que des procédures portant sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles. De plus, IRCC a élaboré des instructions sur l'exécution des programmes propres au traitement des demandes d'asile au Canada présentées par des mineurs et d'autres personnes vulnérables.

Sources de renseignements supplémentaires
S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS

IRCC et ses partenaires continuent de recueillir, d'analyser et de communiquer des données désagrégées selon le genre, l'âge, le pays d'origine et d'autres indicateurs clés afin d'évaluer les répercussions différenciées des programmes sur le genre et la diversité au sein des différents groupes de population. IRCC s'efforce continuellement de trouver des moyens de mesurer le rendement et les progrès de l'ACS Plus et poursuit l'élaboration de méthodologies de collecte de données afin d'obtenir des renseignements plus complets, particulièrement en ce qui concerne les groupes sous-représentés, dans le but d'éclairer les décisions stratégiques et opérationnelles.

Nom du programme : Regroupement familial

Objectif du programme : IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial. Le Programme recueille des données désagrégées sur le genre des répondants, des cosignataires et des demandeurs. Il recueille des données sur l'âge et le pays de citoyenneté des demandeurs, ainsi que des données sur les mariages forcés.

Population cible : Étrangers qui souhaitent être réunis avec des membres de leur famille au Canada qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	60 % à 79 % de femmes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Femmes : compte tenu de l'écart salarial au Canada entre les femmes et les hommes, les femmes (particulièrement les femmes seules) peuvent être plus durement touchées par l'exigence de revenu applicable au parrainage des parents et des grands-parents que leurs homologues masculins.

    - Il existe une exception à l'exigence de revenu pour la plupart des personnes qui parrainent leur époux ou conjoint de fait, ou leur enfant à charge, ce qui réduit la probabilité d'une incidence fondée sur le genre.
- Personnes à faible revenu : surveiller les refus au titre de la catégorie du regroupement familial attribuables au fait que le répondant ne satisfait pas au revenu minimal requis afin d'évaluer l'incidence de l'exigence de revenu sur le parrainage.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Une Évaluation de 2024 du Programme du regroupement familial a révélé que la réunification avec la famille procure de nombreux avantages culturels aux répondants et à la société canadienne, notamment grâce à la transmission des traditions culturelles ainsi qu'au maintien de langues autres que l'anglais et le français.

L'évaluation a également révélé que la participation au marché du travail était élevée chez les clients de la catégorie des époux ou conjoints, 68 % d'entre eux ayant déclaré un revenu d'emploi au cours de leur première année au Canada. Les clients de la catégorie des époux ou conjoints ont également été reconnus pour leurs contributions économiques indirectes, 27 % d'entre eux ayant déclaré être au foyer et 16 % avoir un rôle d'aidant.

En ce qui concerne le Programme des parents et des grands-parents (PGP), les clients ont été reconnus pour leurs contributions économiques malgré l'orientation non économique du programme et le fait qu'il s'agisse d'une cohorte de clients plus âgés. Les clients du PGP ont été reconnus comme offrant un soutien économique indirect à leur ménage (p. ex. prestation de soins), ce qui permet à leurs répondants de participer au marché du travail. En particulier, 33 % des répondants au titre du PGP ont indiqué que la présence de leur parent ou de leur grand-parent au Canada leur permettait de travailler à temps plein, 20 % ont indiqué pouvoir travailler davantage d'heures, 11 % ont indiqué pouvoir fréquenter un établissement d'enseignement ou poursuivre des études, et 10 % ont indiqué avoir pu retourner au travail. Une plus grande proportion de femmes (12 %) que d'hommes (8 %) ont déclaré que la présence de leur parent ou de leur grand-parent au Canada les avait aidés à retourner au travail.

D'autres résultats économiques des demandeurs de la catégorie du regroupement familial sont mis en évidence dans la Base de données longitudinales sur l'immigration, laquelle montre, par exemple, que le revenu d'emploi médian des demandeurs de la catégorie du regroupement familial admis en 2013 a augmenté au fil du temps en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'admission, bien que cette augmentation ait été plus lente pour les parents et les grands-parents parrainés que pour les époux, conjoints de fait et partenaires. De plus, il a été constaté que le recours à l'aide sociale chez les immigrants parrainés de la catégorie du regroupement familial était plus élevé parmi les cohortes ayant passé davantage de temps au Canada. Cette situation s'explique toutefois probablement par l'échéance des ententes de parrainage aux

moments prévus, soit après une période variant de 3 à 20 ans selon la catégorie du regroupement familial.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Admissions relatives au regroupement familial, selon le genre Comprend : Époux, partenaires, enfants, autres membres de la famille admissibles, parents et grands-parents	**Total : 96 170** Femmes : 59 040 (61 %) Hommes : 37 115 (39 %) Autre genre : 10 (0 %)	SMGC	Une majorité stable de femmes (61 %) a été observée entre 2024 et 2025; cette tendance correspond aux résultats observés précédemment dans les sous-programmes, qui indiquaient une plus forte représentation des femmes.
Admissions relatives au regroupement familial, selon l'âge en pourcentage	0 à 17 ans : 10 395 (11 %) 18 à 29 ans : 30 305 (32 %) 30 à 65 ans : 40 670 (42 %) 66 ans et plus : 14 795 (15 %)	SMGC	La répartition est demeurée stable; la majorité des clients étaient en âge de travailler. Les hausses observées aux extrémités inférieure et supérieure de la répartition par âge reflètent la combinaison des volets visant les époux et conjoints ainsi que des volets du PGP.
Admissions relatives au regroupement familial, selon la langue officielle	Anglais : 67 170 (70 %) Français : 5 330 (6 %) Français et anglais : 3 975 (4 %) Ni l'un ni l'autre : 19 075 (20 %) Non déclaré : 615 (1 %)	SMGC	L'anglais demeure la langue prédominante; une légère augmentation de la proportion de francophones a été observée en 2025, tandis que la proportion des personnes ne parlant ni l'une ni l'autre des langues officielles est demeurée stable.
Admissions relatives au regroupement familial, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 29 165 (30 %) Philippines : 7 805 (8 %) Chine, République populaire de : 7 435 (8 %) États-Unis d'Amérique : 4 245 (4 %) Pakistan : 3 865 (4 %)	SMGC	L'Inde demeure de façon constante le principal pays source; la composition continue d'indiquer une concentration marquée parmi les principaux pays sources.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Dans l'Évaluation de 2024 du Programme de regroupement familial, les nouveaux arrivants au Canada ont indiqué que le fait d'être réunis avec leur famille, ainsi que le soutien affectif fourni par celle-ci, étaient d'une importance primaire. Parmi les clients du PGP et les clients de la catégorie des époux ou conjoints ayant répondu au sondage, 91 % et 95 %, respectivement, ont déclaré offrir un soutien affectif à leur répondant ou à leur famille. L'évaluation a également mis en évidence le fait que les parents et les grands-parents favorisent l'égalité entre les genres pour les mères immigrantes en encourageant la participation des femmes appartenant à une minorité visible au marché du travail. De plus, un examen d'études qualitatives a révélé que la présence de grands-parents à proximité et les soins qu'ils fournissent ont une incidence positive importante sur la participation au marché du travail des enfants adultes, particulièrement des filles.

Sources de renseignements supplémentaires

Évaluation du Programme de regroupement familial - Canada.ca

Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), application interactive : résultats économiques

Cahier de transition de la ministre d'IRCC 2025-05 - Situation des immigrants - Canada.ca

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC continuera de recueillir et de surveiller des données désagrégées, pour la catégorie du regroupement familial, comme le genre, l'âge, le pays de citoyenneté et les données sur les mariages forcés.

Nom du programme : Immigration économique fédérale

Objectif du programme : Conformément au Plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission de résidents permanents au titre de divers programmes d'immigration économique fédérale. IRCC sélectionne les candidats en fonction de critères d'admissibilité qui comprennent une combinaison de capital humain du demandeur, notamment le niveau de scolarité, les compétences linguistiques, l'expérience de travail, l'offre d'emploi d'un employeur, l'âge ou d'autres facteurs.

Population cible : Étrangers en âge de travailler

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Femmes
- Francophones hors Québec

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Bien que l'immigration économique fédérale soit généralement équilibrée entre les genres, IRCC continue de surveiller cet aspect à mesure que des changements sont apportés aux programmes et aux outils de sélection. L'accent mis sur le capital humain dans les critères de sélection des programmes fédéraux d'immigration économique peut avoir des répercussions sociodémographiques. Par exemple, la maîtrise de l'anglais ou du français constitue un important outil de sélection pour ces programmes, et les demandeurs provenant de pays anglophones ou francophones ont tendance à bénéficier d'un avantage. Le niveau de scolarité est également un facteur important, ce qui avantage les demandeurs qui disposent des moyens économiques nécessaires pour atteindre un niveau de scolarité élevé.

L'immigration de francophones au Canada hors Québec est soutenue en grande partie par les programmes fédéraux d'immigration économique. Les cibles ministérielles en matière d'immigration francophone ont augmenté d'année en année, ce qui a non seulement accru la proportion d'immigrants économiques fédéraux ayant des compétences en français, mais également augmenté la diversité des pays sources et réduit l'écart entre les genres. Les programmes fédéraux d'immigration économique ont joué un rôle clé dans l'atteinte de nombres toujours plus élevés de personnes francophones hors Québec et continueront d'avoir une incidence notable sur la diversification des pays sources. Les profils linguistiques variés au sein de cette population peuvent avoir des effets différents sur les résultats économiques et continueront de faire l'objet d'un suivi.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique fédérale, selon le genre Comprend : Catégorie de l'expérience canadienne, Programmes des aides familiaux, Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité	**Total : 53 845** Femmes : 27 530 (51 %) Hommes : 26 315 (49 %) Un autre genre : -- (0 %)	SMGC	Une tendance vers la parité a été observée; la proportion de femmes a augmenté pour atteindre 51 % en 2025, comparativement à la tendance antérieure où les hommes étaient majoritaires, ce qui indique un

économique, Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), Gens d'affaires (fédéral), Programme pilote sur l'agroalimentaire et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente			rétrécissement de l'écart entre les genres. L'écart entre les genres est presque nul, avec une proportion de femmes admises supérieure de 3 %, comparativement à l'année précédente où la proportion d'hommes admis était supérieure de 6 %.
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique fédérale, selon l'âge	0 à 17 ans : 35 (0 %) 18 à 29 ans : 25 925 (48 %) 30 à 65 ans : 27 865 (52 %) 66 ans et plus : 20 (0 %)	SMGC	La concentration observée auparavant dans les cohortes plus jeunes s'est déplacée en 2025 vers le groupe en âge de travailler plus âgé (30 à 65 ans), ce qui indique une évolution du profil des admissions. La majorité des demandeurs admis sont en âge de participer au marché du travail, conformément aux objectifs de l'immigration économique.
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique fédérale, selon la langue officielle	Anglais : 39 510 (73 %) Français : 4 090 (8 %) Français et anglais : 10 155 (19 %) Ni français ni anglais : 20 (0 %) Non déclaré : 70 (0 %)	SMGC	L'anglais prédomine dans l'ensemble des sous-volets; les données de 2025 confirment cette prédominance, tout en montrant une proportion notable de personnes bilingues. Les comparaisons historiques demeurent toutefois limitées. Vingt-sept pour cent (27 %) des demandeurs principaux possèdent des compétences en français, en raison des efforts de sélection ciblés.

Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique fédérale, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 22 895 (43 %) Cameroun : 5 140 (10 %) Philippines : 2 780 (5 %) Nigéria : 2 775 (5 %) Chine, République populaire de : 2 085 (4 %)	SMGC	L'Inde demeure de façon constante le principal pays source dans tous les volets et au fil des ans; les pays sources secondaires varient, ce qui indique une concentration stable accompagnée d'une certaine diversification. La majorité des demandeurs proviennent de l'Inde en raison de la forte proportion de ressortissants indiens possédant une expérience de travail canadienne et/ou une formation canadienne qui passent d'un statut temporaire à un statut permanent.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Une analyse comparative entre les sexes plus des admissions de résidents permanents, au moyen de la sélection axée sur les ensembles dans le cadre d'Entrée express, a révélé des écarts relativement au genre, aux profils linguistiques et aux nationalités. Certains ensembles comptaient un plus grand nombre de résidents permanents s'identifiant comme des femmes, comme le domaine des soins de santé, tandis que d'autres comptaient un plus grand nombre de résidents permanents s'identifiant comme des hommes, comme les métiers spécialisés et les domaines du transport et l'agriculture. Cela s'explique probablement par les normes traditionnelles relatives au genre dans différentes professions. Dans l'ensemble, la sélection axée sur les ensembles a démontré une plus grande diversité de pays et un meilleur équilibre entre les genres, surtout au sein de la catégorie francophone.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Les données sur les résidents permanents admis dans le cadre de ces programmes sont recueillies et analysées régulièrement et ventilées en fonction de variables comme l'âge, le genre, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la profession prévue, la destination au Canada, la situation de famille (c'est-à-dire, demandeur principal, époux ou personne à charge) et l'état matrimonial (c'est-à-dire, marié ou en union de fait, célibataire, séparé, veuf ou non précisé).

Nom du programme : Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire

Objectif du programme : Le Programme facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents pour des considérations d'ordre humanitaire ou d'une politique d'intérêt public, en réponse à des situations pour lesquelles des enjeux liés au genre et à la diversité peuvent être des facteurs.

Population cible : Étrangers qui cherchent à obtenir la résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire ou des considérations relatives à la politique d'intérêt public. Ces dernières années, des politiques d'intérêt public clés ont ciblé certains étrangers provenant de régions comme l'Asie de l'Est (Hong Kong), l'Europe (Ukraine), l'Afrique subsaharienne (Soudan) et les Amériques (Colombie, Haïti, Vénézuéla).

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (un peu progressif) en fonction des pays sources
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés.

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

En ce qui concerne le Programme pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire, les indicateurs démographiques suivants font l'objet d'un suivi :

- l'âge;
- le genre;
- les langues officielles;
- le pays de citoyenneté.

Ce qui précède s'applique aux clients du Programme pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire. D'autres groupes démographiques bénéficiant d'exemptions accordées au titre de politiques d'intérêt public font également l'objet d'un suivi.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Voir les statistiques ci-dessous.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire

Admissions dans le cadre du programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire, selon le genre	**Total : 12 755** Femmes : 6 780 (53 %) Hommes : 5 975 (47 %)	SMGC	La répartition entre les genres varie considérablement selon les sous-volets; la quasi-parité observée en 2025 reflète l'agrégation de programmes présentant des profils de genre contrastés (certains à prédominance féminine et d'autres à prédominance masculine). La légère diminution de la proportion de femmes en 2025 reflète l'évolution de la composition des sous-volets au sein de la catégorie.
Admissions dans le cadre du programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire, selon l'âge	0 à 17 ans : 3 035 (24 %) 18 à 29 ans : 2 085 (16 %) 30 à 65 ans : 6 585 (52 %) 66 ans et plus : 1 055 (8 %)	SMGC	La répartition est demeurée stable; la majorité des clients sont en âge de travailler, tandis que les proportions de jeunes (0 à 17 ans) et de personnes âgées sont demeurées constantes.
Admissions dans le cadre du programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire, selon la langue officielle	Anglais : 7 560 (59 %) Français : 1 350 (11 %) Français et anglais : 350 (3 %) Ni français ni anglais : 3 255 (26 %) Non déclaré : 240 (2 %)	SMGC	La prédominance de l'anglais a légèrement augmenté en 2025; la proportion de personnes ne parlant aucune des langues officielles a diminué, tandis que la répartition globale est demeurée généralement stable.
Admissions dans le programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Ukraine : 2 615 (20 %) Chine, République populaire de : 2 290 (18 %) Soudan : 2 135 (17 %) Haïti : 1 500 (12 %) Colombie : 1 500 (12 %)	SMGC	La composition a considérablement varié d'une année à l'autre, reflétant l'évolution des voies d'immigration à caractère humanitaire et des politiques d'intérêt public propres à certains pays; aucun profil stable de pays source n'a été observé.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Le programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire permet aux étrangers présentant des circonstances exceptionnelles et impérieuses d'obtenir la résidence permanente. Par conséquent, IRCC ne sélectionne pas de candidats précis dans le cadre de cette mesure. Les demandeurs retenus au titre du programme d'immigration pour considérations d'ordre

humanitaire sont plus susceptibles de provenir de groupes vulnérables qui peuvent avoir ou non une composante relative au genre et à la diversité.

Les politiques d'intérêt public comportent des conditions et des critères d'admissibilité distincts et sont utilisées dans diverses situations, notamment en facilitant l'accès à la résidence permanente pour les populations vulnérables. De nombreuses politiques d'intérêt public temporaires sont utilisées pour faciliter l'immigration des populations ayant des besoins humanitaires qui peuvent ou non comporter une composante relative au genre et à la diversité.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Les points de vue à l'égard du genre et de la diversité continueront d'être pris en considération dans les programmes pour considérations d'ordre humanitaire et de politique d'intérêt public d'IRCC dans le cadre de l'élaboration de ces outils et de la surveillance de leurs résultats, y compris l'utilisation de données désagrégées comme le genre, l'âge, le pays d'origine ou la citoyenneté.

Nom du programme : Réinstallation des réfugiés

Objectif du programme : IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie de la réinstallation des réfugiés et veille à ce qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin à leur arrivée, par l'entremise du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ou de répondants privés. Les facteurs concernant l'ACS Plus sont pris en compte dans la sélection des partenaires de recommandation et dans la prestation des services appropriés.

Population cible : Réfugiés réinstallés

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

En ce qui concerne le Programme de réinstallation des réfugiés, les indicateurs démographiques suivants font l'objet d'un suivi :

- l'âge;

- le genre;
- les langues officielles;
- le pays de citoyenneté.

Ce qui précède s'applique aux clients du Programme de réinstallation des réfugiés. Un suivi démographique supplémentaire est effectué dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) afin d'évaluer l'utilisation du programme. Des indicateurs liés à l'intégration sociale et économique au Canada font également l'objet d'un suivi (p. ex. la capacité de communiquer de façon autonome dans une langue officielle dans une situation sociale, la participation au marché du travail, etc.).

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Le Programme de réinstallation des réfugiés comprend des mesures ciblées destinées aux réfugiés qui font face à des risques cumulatifs en raison de facteurs identitaires croisés.

Programme de protection d'urgence (PPU) : accélère la réinstallation des personnes qui font face à des menaces immédiates à leur vie, à leur liberté ou à leur sécurité physique. En 2025, 435 personnes sont arrivées au Canada dans le cadre du PPU.

La persécution fondée sur le genre est un motif reconnu de protection des réfugiés. Les femmes et les filles réfugiées sont exposées à des risques accrus et peuvent être confrontées à différentes formes de persécution. Les organismes de recommandation et les agents d'IRCC peuvent attribuer l'indicateur d'Aide aux femmes en détresse ou Femmes en péril (FEP) aux dossiers concernant des situations dangereuses ou instables, ou lorsque le traitement urgent ou accéléré d'une demande peut être nécessaire. En 2025, 2 880 réfugiés réinstallés ont fait l'objet d'un indicateur FEP. Cependant, d'autres femmes et filles ont été réinstallées en raison de risques accrus sans nécessairement avoir été identifiées au moyen de cet indicateur.

Les personnes peuvent être persécutées en raison de leur orientation et de leurs caractères sexuels ainsi que de leur identité et de leur expression de genre (OCSIEG). De telles demandes peuvent être admissibles au titre de la catégorie des « groupes sociaux particuliers ». Les agents évaluent le degré de vulnérabilité dans le pays d'asile afin de déterminer si un traitement accéléré est justifié, notamment lorsque les risques sont liés à l'OCSIEG.

Rainbow Railroad est un partenaire officiel de référence dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, et offre 250 places dédiées pour la recommandation de réfugiés LGBTQI+. En 2025, 115 personnes et membres de leur famille ont été réinstallés dans le cadre de ce partenariat. Ce chiffre s'ajoute aux recommandations de personnes LGBTQI+ effectuées par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), lesquelles ne font pas l'objet d'un suivi sur cette base.

Dans le cadre du parrainage privé, le Rainbow Refugee Assistance Partnership aide les Canadiens à parrainer des réfugiés LGBTQI+, grâce à l'attribution de 50 places (personnes) par année. En 2025, le gouvernement du Canada a prolongé son partenariat avec la Rainbow

Refugee Society pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2029. En 2025, 45 réfugiés ont été admis dans le cadre de ce partenariat. Ce chiffre s'ajoute aux autres personnes LGBTQI+ réinstallées dans le cadre du Programme des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) qui ne font pas l'objet d'un suivi sur cette base.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés Principalement exercice financier (EF) 2025-2026	Sources des données	Commentaire
Admissions de réfugiés réinstallés, selon le genre au cours de l'AC 2025 Comprend : Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) et les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP).	**Total : 38 785** RPG: Femmes : 8 010 (51 %) Hommes : 7 715 (49 %) Un autre genre : 5 (0 %) Total : 15 730 (41 %) PSP : Femmes : 10 475 (46 %) Hommes : 12 500 (54 %) Total : 22 975 (59 %) RDBV : Femmes : 45 (56 %) Hommes : 35 (44 %) Total : 80 (0 %)	SMGC	La répartition entre les genres demeure généralement équilibrée au fil des ans; des variations constantes sont observées selon le volet (majorité d'hommes chez les RPSP, répartition équilibrée chez les RPG), sans changement significatif dans l'ensemble.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon l'âge au cours de l'AC 2025	0 à 17 ans : 13 710 (35 %) 18 à 29 ans : 10 610 (27 %) 30 à 65 ans : 13 975 (36 %) 66 ans et plus : 495 (1 %)	SMGC	La répartition par âge est demeurée stable entre 2024 et 2025; les groupes des jeunes et des personnes en âge de travailler demeurent prédominants, sans changement significatif observé.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon la langue officielle au cours de l'année civile 2025	Anglais : 14 475 (37 %) Français : 685 (2 %) Français et anglais : 345 (1 %) Ni français ni anglais : 21 850 (56 %) Non déclaré : 1 435 (4 %)	SMGC	La forte proportion de personnes déclarant ne parler aucune des langues officielles persiste; une légère augmentation a été observée, passant de 53 % à 56 % entre 2024 et 2025.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon les cinq principaux pays de citoyenneté au cours de l'AC 2025	Érythrée : 10 280 (27 %) Afghanistan : 6 510 (17 %) Somalie : 3 920 (10 %) Syrie : 3 405 (9 %) Éthiopie : 2 610 (7 %)	SMGC	La composition des pays sources a évolué modérément; l'Érythrée et l'Afghanistan demeurent les principaux pays sources, ce qui reflète

			l'évolution des tendances mondiales en matière de déplacements forcés.
Répartition selon le genre des RPG bénéficiaires du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femmes : 7 410 (50 %) Hommes : 7 315 (50 %) Un autre genre : -- **Total : 14 730**	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC)	La répartition entre les genres est demeurée stable et proche de la parité de 2023 à 2025; aucun changement significatif n'a été observé.
Répartition selon le genre des RPG qui ont obtenu des services du Programme d'établissement dans la première année suivant leur arrivée au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femmes : 6 210 (50 %) Hommes : 6 120 (50 %) Un autre genre : -- **Total : 12 335**	iEDEC	La répartition entre les genres est demeurée constamment équilibrée; aucune variation significative n'a été observée d'une année à l'autre.
Répartition selon le genre des RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement dans la première année suivant leur arrivée, et qui ont eu accès à des services de soutien, comme des services de garde d'enfants, d'interprétation, etc., au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femmes : 5 460 (51 %) Hommes : 5 340 (49 %) Un autre genre : -- **Total : 10 805**	iEDEC	Une utilisation équilibrée du programme persiste; une légère majorité de femmes a été observée en 2024 et en 2025, conformément à une utilisation plus élevée de certains services de soutien (p. ex. les services de garde d'enfants).
Répartition selon le genre des réfugiés réinstallés qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femmes : 78 735 (51 %) Hommes : 75 945 (49 %) Un autre genre : 15 (0 %) **Total : 154 340**	iEDEC	La répartition entre les genres demeure équilibrée au fil des ans; aucun changement significatif n'a été observé.
Pourcentage de répondants réfugiés réinstallés au Canada depuis trois ans ou	Femmes : 90 % Hommes : 87 %	Sondage sur les résultats des	Des niveaux élevés se maintiennent; une légère baisse a été observée entre 2023 et 2024, suivie d'une

plus, qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Canada, selon le genre au cours de l'exercice		nouveaux arrivants 2025	stabilisation en 2025. Le sentiment d'appartenance est légèrement plus faible chez les hommes, mais l'écart n'est pas significatif.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui sont au Canada depuis plus de trois ans et qui ont déclaré avoir la capacité de communiquer de façon autonome dans une langue officielle en situation sociale, selon le genre, au cours de l'exercice	**Anglais :** Femmes : 93 % Hommes : 95 % **Français :** Femmes : 84 % Hommes : 91 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2025	Un niveau élevé de compétence linguistique est maintenu; une convergence est observée pour les résultats en anglais, tandis que la maîtrise du français présente des variations modérées d'une année à l'autre. En ce qui concerne la capacité de communiquer en anglais, une parité est observée entre les hommes et les femmes. Toutefois, en ce qui concerne le français, les femmes sont moins susceptibles de pouvoir communiquer de façon autonome.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont déclaré avoir participé au marché du travail canadien pendant deux ans ou plus après leur arrivée, selon le genre, au cours de l'exercice	Femmes : 46 % Hommes : 74 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2025	Un écart persistant entre les genres a été observé; la participation des femmes a diminué de 2023 à 2025, tandis que celle des hommes est demeurée relativement stable. Les femmes sont beaucoup moins susceptibles d'occuper un emploi.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

S.O.

Sources de renseignements supplémentaires

Sondage en ligne auprès des nouveaux arrivants au Canada

Réfugiés LGBTQI+

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Sondage annuel volontaire sur les résultats des nouveaux arrivants d'IRCC vise à recueillir des renseignements auprès des clients des services d'établissement ou de réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants est un outil essentiel pour comprendre les résultats de l'établissement et de la réinstallation et les résultats d'intégration globaux de tous les nouveaux arrivants, y compris les réfugiés réinstallés au Canada. La perspective intersectionnelle appliquée à l'analyse du sondage permet au Ministère de comprendre les résultats liés aux clients et aux nouveaux arrivants appartenant à des groupes en quête d'équité.

Le sondage comprend des questions sur le genre, la communauté 2ELGBTQI+, l'incapacité, le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans le ménage et la race ou l'origine ethnique déclarée. L'analyse annuelle de ces données contribue à dresser un portrait global des tendances et des obstacles auxquels sont confrontés les clients et les nouveaux arrivants, ce qui éclaire à son tour la prise de décisions stratégiques dans le cadre du Programme de réinstallation des réfugiés et du Programme d'établissement.

IRCC continuera de recueillir et de surveiller des données désagrégées selon divers facteurs de l'ACS Plus, notamment le genre, le pays de résidence (c.-à-d. le pays d'asile) et le pays de citoyenneté.

Nom du programme : Immigration économique régionale

Objectif du programme : Dans le cadre du programme, les partenaires de prestation de services sélectionnent les immigrants pour combler les besoins en main-d'œuvre sur les marchés du travail locaux et régionaux.

Population cible : Étrangers en âge de travailler

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Francophones hors Québec

Régions du Canada (p. ex. régions éloignées, régions rurales, provinces et territoires)

Industries en situation critique de pénurie de main-d'œuvre (p. ex. soins de santé, construction)

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Les programmes d'immigration économique régionale présentent une représentation variable selon les groupes sociodémographiques, reflétant la répartition professionnelle des demandeurs sélectionnés. Par exemple, le secteur des métiers et du transport compte davantage de demandeurs hommes que de demandeurs femmes, tandis que le secteur de la santé compte davantage de demandeurs femmes. Ces résultats reflètent la nature sectorielle de la demande du marché du travail dans les administrations participantes.

La conception des programmes axés sur les employeurs, tels que le Programme des candidats des provinces, le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA), le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales (PPICR) et le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones (PPICF), a fait en sorte que la sélection des candidats soit étroitement liée aux besoins des employeurs, ce qui influence la composition démographique des demandeurs.

Des mesures telles que la formation sur les compétences interculturelles offerte aux employeurs désignés ont contribué à réduire les biais potentiels dans les pratiques d'embauche et en milieu de travail, favorisant ainsi des résultats plus équitables en matière d'intégration au marché du travail pour divers groupes.

En 2025-2026, le Mode de service réservé (MSR) d'IRCC, en collaboration avec le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada), a offert une série d'activités annuelles, La Tournée de liaison, afin de soutenir l'immigration francophone hors Québec, permettant aux employeurs et aux organismes de se renseigner sur les programmes fédéraux, les possibilités de recrutement à l'international et les programmes d'établissement.

Le Mode de service réservé (MSR) d'IRCC fournit des services de gestion de comptes aux employeurs du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA). En 2025-2026, 704 employeurs désignés dans l'ensemble de la région de l'Atlantique ont reçu du soutien.

Le Mode de service réservé (MSR) d'IRCC fournit également des services de gestion de comptes aux employeurs partout au pays qui sont recommandés dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM) ainsi qu'aux entreprises participant au Projet pour l'hypercroissance mondiale (PHM) du gouvernement fédéral. En 2025-2026, le MSR a soutenu 368 employeurs actifs du SCM (y compris les participants au Projet mondial d'hypercroissance (PMH)), dont 235 exerçaient leurs activités dans des secteurs confrontés à des pénuries critiques de main-d'œuvre (environ 64 %).

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2025	Sources des données	Commentaire
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration	**Total : 47 825** Femmes : 20 035 (42 %) Hommes : 27 790 (58 %) Autre genre : -- (0 %)	SMGC	La majorité d'hommes persiste de 2024 à 2025; aucun changement significatif n'a été observé, ce qui concorde avec les

économique régionale, selon le genre Comprend : Programme des candidats des provinces, Programme et programme pilote d'immigration au Canada atlantique, Programme pilote d'immigration dans les communautés			tendances liées au genre dans les professions relevées dans les rapports fondés sur l'ACS Plus.
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique régionale, selon l'âge	0 à 17 ans : 30 (0 %) 18 à 29 ans : 21 795 (46 %) 30 à 65 ans : 25 975 (54 %) 66 ans et plus : 25 (0 %)	SMGC	La répartition par âge est demeurée stable entre 2024 et 2025; les adultes en âge de travailler demeurent prédominants, sans changement significatif observé. Les admissions sont concentrées au sein des principaux groupes en âge de travailler, ce qui reflète l'objectif de soutenir la participation au marché du travail.
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique régionale, selon la langue officielle	Anglais : 45 845 (96 %) Français : 555 (1 %) Français et anglais : 1 345 (3 %) Ni l'un ni l'autre : 55 (0 %) Non déclaré : 25 (0 %)	SMGC	La prédominance de l'anglais demeure inchangée (96 %); aucune variation significative n'a été observée entre 2024 et 2025. La faible proportion de personnes parlant uniquement le français reflète la demande des employeurs. Le PPICF permet d'accorder la priorité aux candidats francophones dans les collectivités où des besoins en travailleurs francophones ont été cernés.
Admissions des **demandeurs principaux** aux programmes d'immigration économique régionale, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 23 255 (49 %) Philippines : 4 615 (10 %) Chine, République populaire de : 3 285 (7 %)	SMGC	L'Inde demeure le principal pays source; une légère redistribution a été observée parmi les pays sources secondaires, mais la concentration globale demeure stable.

	Nigéria : 2 785 (6 %) Ukraine : 1 940 (4 %)		L'Inde représente la plus grande proportion des demandeurs principaux au titre des programmes d'immigration économique régionale (49 %).

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Les programmes d'immigration économique régionale, tels que le PICA, le PPICR et le PPICF, ont donné lieu à des expériences d'établissement qui s'étendent au-delà du demandeur principal pour englober l'ensemble de l'unité familiale. Grâce à des exigences telles que les plans d'établissement familiaux dans le cadre du PICA, les répondants ont indiqué se sentir soutenus, puisque les services étaient adaptés aux besoins de l'ensemble du ménage. Dans les collectivités participant au PPICR et au PPICF, le soutien coordonné des employeurs, des organismes locaux de développement économique et des fournisseurs de services d'établissement a façonné l'expérience des nouveaux arrivants en facilitant leur intégration à la vie communautaire, contribuant à un plus grand sentiment d'appartenance et en favorisant leur rétention à long terme dans les collectivités rurales et francophones.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC recueille des données désagrégées sur le genre des demandeurs dans le cadre des programmes d'immigration économique régionale, et les demandeurs sont évalués selon un ensemble défini de critères de sélection, sans égard au genre, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à d'autres facteurs liés à la diversité. L'utilisation de données désagrégées selon le genre appuie l'application d'une perspective d'ACS Plus axée sur l'identification des différences de participation selon les secteurs et les professions.

Les observations actuelles relatives à la représentation selon le genre ont montré que la participation varie d'un secteur à l'autre, reflétant la demande du marché du travail et éclairant l'analyse des résultats des programmes parmi les différents groupes sociodémographiques. IRCC collabore avec les provinces, les territoires et les partenaires communautaires afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des programmes.

Les données actuellement disponibles portent principalement sur le genre et la répartition professionnelle. La disponibilité limitée de données intersectionnelles relatives à d'autres caractéristiques sociodémographiques peut restreindre la capacité d'évaluer les répercussions plus larges des programmes sur la diversité.

Nom du programme : Établissement

Objectif du programme : L'établissement et l'intégration sont essentiels au continuum de l'immigration au Canada. En investissant dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants et en facilitant leur établissement et leur intégration, l'objectif est d'aider à maximiser leur contribution sociale et économique au Canada. Le programme bénéficie des données recueillies sur tous les nouveaux arrivants au cours de leur processus d'immigration.

Population cible : Résidents permanents et certains résidents temporaires

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	S.O.
Selon le groupe d'âge	S.O.

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Les nouveaux arrivants au Canada bénéficient du Programme d'établissement, notamment, les résidents permanents du Canada, les personnes protégées et, les personnes qui ont été sélectionnées pour devenir des résidents permanents.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

L'équité demeure au cœur des travaux du Ministère. En 2025-2026, IRCC a renforcé les mesures de soutien en matière de lutte contre le racisme, de diversité, d'équité et d'inclusion (LRDEI) grâce à des formations ciblées destinées au personnel, à des orientations plus claires et plus accessibles concernant l'ACS Plus, ainsi qu'à des ressources améliorées. Les engagements en matière d'équité ont également été davantage intégrés aux décisions de financement en établissement, en accordant une attention particulière aux communautés francophones, autochtones et racisées. IRCC a travaillé à assurer que les efforts en matière d'équité tiennent compte des réalités régionales, notamment les réalités francophones, nordiques et autochtones. Des groupes de travail et un plan d'action ont été mis en place, et IRCC étudie des indicateurs de LRDEI ainsi que d'autres outils fondés sur des données probantes afin d'orienter les futurs processus d'appel de propositions et les résultats attendus.

Dans le cadre du Programme d'établissement, les nouveaux arrivants ont accès à de l'information leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant leur établissement et de mieux comprendre les lois et les institutions du Canada. Les services offerts dans le cadre du Programme comprennent : la formation linguistique afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans les collectivités et sur le marché du travail; les services de connexions communautaires afin de favoriser un sentiment d'appartenance; le fait d'avoir fait l'objet d'une évaluation des besoins et des biens, d'avoir reçu un plan d'établissement personnalisé afin de favoriser leur autonomie dans leur parcours d'établissement et d'avoir été dirigés vers les services appropriés; ainsi que des services liés à l'emploi, tels que l'orientation en matière de

recherche d'emploi, les liens avec les employeurs et l'information sur les voies de reconnaissance des titres de compétences étrangers. En 2025-2026, 582 415 clients ont eu accès à des services d'établissement et de réinstallation.

En appliquant un angle ACS Plus, le Ministère reconnaît la nécessité de porter attention aux obstacles systémiques ainsi qu'aux façons dont les identités, les expériences et les parcours se recoupent pour créer des besoins et des expériences uniques. Par exemple, des programmes ciblés sont offerts aux populations de nouveaux arrivants qui font face à des obstacles supplémentaires à l'accès aux services et qui présentent un risque accru de marginalisation, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les personnes 2ELGBTQI+. Les pénuries de places en services de garde peuvent avoir des répercussions différenciées selon le genre, puisque les femmes sont les principales utilisatrices de ces services. En 2025-2026, parmi tous les clients ayant eu recours au service de soutien en matière de garde d'enfants, 70 % étaient des clientes, comparativement à 29 % de clients. De plus, plus de 50 bénéficiaires de financement offrent des mesures de soutien et des activités adaptées pour lutter contre la violence fondée sur le sexe (VFS), et les organismes fournisseurs de services de l'ensemble du secteur aiguillent les clients vers des ressources communautaires spécialisées en matière de VFS. Les services de soutien comprennent notamment des programmes de formation linguistique réservés aux femmes, le mentorat par les pairs, des mesures adaptées aux personnes en situation de handicap, des services de traduction et d'interprétation, du counseling à court terme ainsi que des services de garde d'enfants.

La Stratégie pour les femmes immigrantes francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire, élaborée par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne en collaboration avec le Réseau de développement, économique et d'employabilité, a été lancée en janvier 2025. Cette stratégie communautaire, financée par IRCC dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, vise à renforcer le parcours d'intégration des immigrantes francophones en leur offrant un accès rapide à des services ciblés qui répondent à leurs besoins précis. Les activités de mise en œuvre de la Stratégie se sont poursuivies en 2025-2026. L'AFFC a continué de produire des balados, d'offrir de la formation et d'élaborer des outils sur l'ACS Plus destinés aux fournisseurs de services francophones. Pour sa part, le RDÉE Canada a mis en œuvre une série d'activités visant à promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des femmes.

Le Programme d'établissement contribue également à faire progresser la vérité et la réconciliation en continuant d'offrir des programmes qui sensibilisent les nouveaux arrivants aux questions liées aux Autochtones, tout en favorisant des liens significatifs et la cohésion sociale entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens. Cela comprend des partenariats entre certains fournisseurs de services d'établissement et des organisations et/ou des peuples autochtones. En 2025-2026, 10 760 clients ont reçu des services de connexions communautaires axés sur les liens entre les Autochtones et les nouveaux arrivants.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés EF 2025-2026	Sources des données	Commentaire
Nombre de projets liés à des ententes de contribution du	Prévention de la violence fondée sur le genre : 54	Système des subventions et des	Expansion importante dans la plupart des volets (notamment ceux axés sur les Autochtones,

Programme d'établissement ciblant les nouveaux arrivants qui doivent surmonter des obstacles supplémentaires à l'intégration	Lutte contre le racisme : 106 Programmes liés aux Autochtones : 163 Services de santé mentale et de bien-être : 78 Orientation 2ELGBTQI+ : 63 Gestion des cas : 85	contributions (SSC)	les personnes LGBTQ2 et la lutte contre le racisme); cela reflète l'élargissement de la couverture des programmes ciblés entre 2024-2025 et 2025-2026.
Nombre de projets liés à l'initiative Travailleurs de l'établissement dans les écoles ciblant les étudiants et les parents dans les écoles primaires et secondaires	138	Division des opérations et de la prestation des programmes à l'échelle nationale / Système de subventions et contributions	Augmentation modérée (de 119 à 138); cela indique la poursuite de l'expansion de la prestation de services d'établissement en milieu scolaire.
Répartition selon le genre des nouveaux arrivants qui ont reçu des services du Programme d'établissement (nombre et pourcentage)	**Total : 576 735** Femmes : 320 140 (56 %) Hommes : 251 170 (44 %) Autre genre : 50 (0 %) Non déclaré : 5 370 (1 %)	iEDEC	Passage à une majorité de femmes en 2025 comparativement à la répartition équilibrée observée auparavant; cela indique une plus forte utilisation des services par les femmes. En 2025-2026, un peu plus de la moitié des clients du Programme d'établissement étaient des femmes.
Répartition selon le genre et l'âge des clients du Programme d'établissement (nombre et pourcentage)	**Femmes :** 0 à 14 ans : 41 330 (13 %) 15 à 29 ans : 78 655 (25 %) 30 à 59 ans : 182 055 (57 %) 60 ans et plus : 24 500 (8 %) **Hommes :** 0 à 14 ans : 43 735 (17 %) 15 à 29 ans : 60 875 (24 %) 30 à 59 ans : 131 665 (52 %) 60 ans et plus : 19 155 (8 %) **Autre genre :**	iEDEC	Les adultes en âge de travailler demeurent prédominants; la concentration de femmes est plus élevée dans les principaux groupes en âge de travailler. La répartition par âge des clients est largement la même chez les femmes et les hommes. Environ la moitié des clients se situent dans la tranche d'âge de 30 à 59 ans, tandis qu'un quart est âgé de 15 à 29 ans. Les 25 % restants sont des enfants (0 à 14 ans) et

	0 à 14 ans : 0 15 à 29 ans : 20 (47 %) 30 à 59 ans : 25 (53 %) 60 ans et plus : 0 **Non déclaré :** 0 à 14 ans : -- 15 à 29 ans : -- 30 à 59 ans : 35 (1 %) 60 ans et plus : 175 (3 %) Non déclaré : 5 145 (96 %) **Total : 576 735**		des personnes âgées (60 ans et plus).
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation des besoins et des biens (nombre et pourcentage)	Femmes : 122 500 (55 %) Hommes : 99 420 (44 %) Autre genre : 20 (0 %) Non déclaré : 1 730 (1 %) **Total : 223 675**	iEDEC	Une légère majorité de femmes demeure stable; aucun changement significatif n'a été observé dans les tendances d'utilisation des services. Conformément au profil démographique global du programme, un peu plus de la moitié des clients des services d'évaluation des besoins et des biens et d'aiguillage étaient des femmes.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui reçoivent des services d'information et d'orientation (nombre et pourcentage)	Femmes : 194 055 (56 %) Hommes : 152 115 (44 %) Autre genre : 30 (0 %) Non déclaré : 1 775 (1 %) **Total : 347 985**	iEDEC	Une majorité constante de femmes a été observée; aucun changement significatif n'a été observé d'une année à l'autre. Conformément au profil démographique global du programme, un peu plus de la moitié des clients des services d'information et d'orientation étaient des femmes.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de connexion communautaire (nombre et pourcentage)	Femmes : 61 210 (60 %) Hommes : 39 900 (39 %) Autre genre : 15 (0 %) Non déclaré : 515 (1 %) **Total : 101 640**	iEDEC	La majorité de femmes persiste; cela reflète une plus forte participation des femmes aux activités d'intégration communautaire. La proportion de femmes parmi les clients des services de connexions communautaires est plus élevée que la moyenne observée pour le programme et

			pour certaines autres catégories de services.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation linguistique (nombre et pourcentage)	Femmes : 49 570 (59 %) Hommes : 34 380 (41 %) Autre genre : 10 (0 %) Non déclaré : 10 (0 %) **Total : 83 980**	iEDEC	La majorité de femmes demeure stable; aucune variation significative n'a été observée au cours des années pour lesquelles des données sont disponibles. La proportion de femmes parmi les clients des services d'évaluation linguistique est plus élevée que la moyenne observée pour le programme et pour certaines autres catégories de services.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de formation linguistique (nombre et pourcentage)	Femmes : 79 905 (65 %) Hommes : 43 280 (35 %) Autre genre : 15 (0 %) Non déclaré : 5 (0 %) **Total : 123 215**	iEDEC	La participation des femmes demeure prédominante; aucun changement significatif n'a été observé. Environ les deux tiers des clients des services de formation linguistique sont des femmes, une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du programme et dans certaines autres catégories de services.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services liés à l'emploi (nombre et pourcentage)	Femmes : 42 045 (57 %) Hommes : 32 125 (43 %) Autre genre : 5 (0 %) Non déclaré : 80 (0 %) **Total : 74 260**	iEDEC	La majorité de femmes persiste; cela reflète une participation équilibrée, mais différenciée selon le genre, aux services liés à l'emploi. Conformément au profil démographique global du programme, un peu plus de la moitié des clients des services liés à l'emploi étaient des femmes.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de soutien, par type (nombre et pourcentage)	**Services d'aide à la garde d'enfants :** Femmes : 13 325 (70 %) Hommes : 5 605 (29 %) Non déclaré : 70 (0 %) **Total : 19 005**	iEDEC	La prédominance des femmes se maintient, particulièrement en ce qui concerne les services de garde d'enfants, ce qui correspond aux rôles traditionnellement associés à la prestation de soins. Les clients des services de soutien en matière de garde d'enfants sont beaucoup plus

	Services de soutien aux personnes handicapées : Femmes : 3 545 (57 %) Hommes : 2 675 (43 %) Non déclaré : 20 (0 %) **Total : 6 245**		susceptibles d'être des femmes. Dans le cas des mesures de soutien liées aux handicaps, le ratio entre les hommes et les femmes est conforme à celui observé pour l'ensemble du programme.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont indiqué avoir participé au marché du travail au Canada	Femmes : 70 % Hommes : 83 % Autre genre : 76 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2025	L'écart entre les genres persiste; la participation des femmes a augmenté en 2025 par rapport à la cohorte de 2024, mais demeure inférieure à celle des hommes. Les répondantes étaient considérablement moins susceptibles de déclarer occuper un emploi que les répondants de tous les autres genres.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont affirmé avoir un sentiment d'appartenance à l'égard du Canada	Femmes : 81 % Hommes : 83 % Autre genre : 71 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2025	Les niveaux demeurent élevés; une légère baisse a été observée par rapport aux cohortes précédentes, avec un écart minimal entre les genres en 2025, mais un niveau plus faible chez les personnes s'identifiant à un autre genre. Le sentiment d'appartenance au Canada est semblable chez les hommes et les femmes, mais plus faible chez les personnes s'identifiant à un autre genre.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont affirmé qu'ils peuvent utiliser, jusqu'à un certain point, le français ou l'anglais dans des situations sociales	**Anglais** Femmes : 95 % Hommes : 95 % Autre genre : 100 % **Français** Femmes : 79 % Hommes : 83 % Autre genre : 70 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2025	Un niveau élevé de maîtrise de l'anglais est maintenu; la maîtrise du français est plus faible, avec des variations modestes selon le genre d'une cohorte à l'autre. Une parité entre les genres est observée en ce qui concerne l'utilisation de l'anglais et du français dans des situations sociales; toutefois, une différence importante est observée entre l'utilisation de l'anglais et celle du français.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

À l'automne 2025, le Ministère a communiqué les résultats au secteur et a mobilisé les intervenants dans le cadre de réunions de gouvernance afin de cerner des améliorations pratiques, le renforcement de l'ACS Plus ainsi que de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) étant ressorti comme une priorité clé.

L'analyse subséquente des données sur la diversité provenant de l'appel de propositions de 2024 a fourni une solide base de référence. Parmi les organismes financés, 90 % ont déclaré une représentation en matière d'équité au sein de leurs structures de gouvernance, 97 % au sein de leur direction et 98 % parmi leur personnel de première ligne. La plupart des propositions tenaient également compte de considérations liées à l'équité, 94 % ayant appliqué l'ACS Plus, 88 % comportant des composantes autochtones et 83 % intégrant une programmation ciblée. Ces données sont utilisées pour appuyer la surveillance continue et éclairer les décisions relatives au financement et aux programmes.

Sources de renseignements supplémentaires

Voir la stratégie du Secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre.

Financé par IRCC dans le cadre de la stratégie « Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe » et poursuivi en 2025-2026, le projet de Stratégie d'établissement pour contrer la violence fondée sur le genre (VFG) est un partenariat unique qui appuie une approche collaborative, systémique et stratégique visant à lutter contre la VFS chez les immigrants et les réfugiés.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Sondage annuel volontaire sur les résultats des nouveaux arrivants d'IRCC vise à recueillir des renseignements auprès des clients des services d'établissement ou de réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants recueille de l'information auprès de nouveaux arrivants qui sont devenus des résidents permanents sur une période de sept ans pour permettre une analyse des résultats à court, moyen et long terme. Les clients sont sélectionnés s'ils ont bénéficié d'au moins un service d'établissement depuis qu'ils ont obtenu la résidence permanente.

Ce sondage est un outil essentiel pour comprendre les résultats en matière d'établissement et de réinstallation et les résultats d'intégration généraux de tous les nouveaux arrivants au Canada; pourtant, une perspective intersectionnelle dans l'analyse du sondage permet au Ministère de répondre aux besoins de tous les groupes en quête d'équité. Le sondage comprend des questions sur le genre, la communauté 2ELGBTQI+, l'incapacité, le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans le ménage et la race ou l'origine ethnique déclarée. L'analyse de ces données a lieu chaque année et contribue à brosser un tableau plus complet des tendances et des obstacles auxquels font face les clients et les nouveaux arrivants, ce qui éclairera la prise de décisions stratégiques au sujet des programmes d'établissement et de réinstallation.

Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports

Nom du programme : Citoyenneté

Objectif du programme : Le Programme de citoyenneté vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de citoyenneté.

Population cible : Les résidents permanents admissibles qui présentent une demande de citoyenneté.

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Un peu avantageux pour les personnes à revenu élevé (un peu régressif)
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Tous les Canadiens et les nouveaux arrivants et immigrants, notamment :

- les personnes à faible revenu;
- les candidats ayant un niveau inférieur de compétences en langues officielles;
- les personnes handicapées;
- Personnes ayant un faible niveau de scolarité

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

En 2024, Statistique Canada a indiqué que le taux de naturalisation était, dans l'ensemble, élevé au Canada, mais a souligné que le taux de citoyenneté avait diminué chez les immigrants récents ayant un niveau d'études ou un revenu familial plus faible et une moins bonne maîtrise des langues officielle. En 2025, IRCC a lancé un projet pilote ciblé sur l'information relative à la citoyenneté visant à fournir aux nouveaux arrivants ayant des besoins diversifiés de l'information facile à comprendre. Parmi les participants sondés lors de huit séances tenues partout au pays, en format virtuel et en personne, 86 % prévoient présenter une demande de citoyenneté après avoir assisté aux séances d'information, 92 % recommanderaient ces séances à leur famille ou à leurs amis, et la compréhension des participants à l'égard des avantages de la citoyenneté et du processus de demande s'est améliorée de façon significative. Ces séances font maintenant partie de l'offre de programmes et continueront de faire l'objet d'un suivi et d'ajustements au besoin.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés EF 2025-2026	Sources des données	Commentaire

Nouveaux citoyens, selon le genre	**Total : 287 330** Femmes : 145 825 (50 %) Hommes : 140 975 (49 %) Autre genre : 45 (0 %) Inconnu : 485 (0 %)	SMGC	La répartition entre les genres demeure équilibrée au fil des ans; aucun changement significatif n'a été observé entre 2024-2025 et 2025-2026.
Nouveaux citoyens, selon l'âge	0 à 17 ans : 43 960 (15 %) 18 à 29 ans : 53 425 (19 %) 30 à 65 ans : 181 060 (63 %) 66 ans et plus : 8 885 (3 %)	SMGC	Les adultes en âge de travailler demeurent prédominants; la répartition par âge est demeurée stable, sans changement significatif observé entre 2024-2025 et 2025-2026.
Nouveaux citoyens, selon la langue officielle	Anglais : 247 780 (86 %) Français : 36 925 (13 %) Non précisé : 2 625 (1 %)	SMGC	La prédominance de l'anglais persiste; aucune variation significative n'a été observée entre 2024-2025 et 2025-2026.
Nouveaux citoyens, selon les cinq principaux pays de naissance	Inde : 69 200 (24 %) Philippines : 25 170 (9 %) Nigéria : 13 380 (5 %) États-Unis d'Amérique : 9 505 (3 %) France : 8 945 (3 %) Tous les autres pays : 161 130 (56 %)	SMGC	L'Inde et les Philippines demeurent les principaux pays sources.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Par l'entremise du Programme des participants autochtones, qui vise à établir des relations significatives entre les nouveaux arrivants, les peuples autochtones et les autres Canadiens lors des cérémonies de citoyenneté, IRCC a accru la représentation des participants autochtones aux cérémonies de citoyenneté et continue de mobiliser diverses communautés autochtones.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC continuera de recueillir et de surveiller des renseignements démographiques tirés de son Système mondial de gestion des cas (SMGC), des données d'enquête auprès des clients et de Statistique Canada, afin d'éclairer les initiatives et les analyses de programme.

Nom du programme : Passeports

Objectif du programme : Le Programme de passeport vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de passeport.

Population cible : Citoyens canadiens et non-Canadiens admissibles aux services de passeport ou de titre de voyage

Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le sexe	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Le Programme recueille des données sur les demandeurs de titres de voyage. Des données sur le sexe et l'âge sont recueillies. Il y a des répercussions neutres sur ces groupes démographiques.

Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

On observe une augmentation notable du nombre de passeports délivrés à des personnes ayant indiqué le genre X par rapport à l'année précédente, tant chez les adultes (passant de 860 en 2024-2025 à 2 025 en 2025-2026) que chez les enfants (passant de 105 en 2024-2025 à 745 en 2025-2026), ce qui laisse croire à une sensibilisation croissante à l'égard des identifiants de genre non binaire. Il sera important de continuer à surveiller cette tendance au cours des prochaines années, compte tenu de l'évolution du discours politique mondial sur les questions liées au genre.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés EF 2025-2026	Sources des données	Commentaire
Passeports délivrés aux adultes selon le sexe	**Total : 3 438 035** Hommes : 1 674 635 (49 %) Femmes : 1 761 375 (51 %) Genre X : 2 025 (0,05 %)	Système intégré de récupération d'information (IRIS) et SMGC	La répartition entre les genres demeure équilibrée au fil des ans; aucun changement significatif n'a été observé entre 2024 et 2025.
Passeports délivrés aux enfants selon le sexe (16 ans ou moins)	**Total : 708 975** Hommes : 361 585 (51 %) Femmes : 346 640 (49 %) Genre X : 745 (0,1 %)	IRIS et SMGC	La répartition entre les genres demeure équilibrée au fil des ans; aucun changement significatif n'a été observé entre 2024 et 2025.
Passeports délivrés selon l'âge	**Total : 4 147 010** 0 à 17 ans : 786 230 (19 %) 18 à 29 ans : 438 305 (11 %)	IRIS et SMGC	Le groupe d'âge des 30 à 65 ans demeure prédominant; la répartition par âge est demeurée stable, avec des

	30 à 65 ans : 2 167 030 (52 %) 66 ans et plus : 753 165 (18 %) Non précisé : 2 280		proportions notables de jeunes et de personnes âgées, et aucun changement significatif n'a été observé entre 2024 et 2025.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

Autres incidences clés du programme

Une ACS Plus a été réalisée à l'égard de la demande de financement hors cycle d'IRCC pour l'exercice 2025-2026. Le financement, ainsi que les revenus supplémentaires découlant de la modification réglementaire proposée, contribueront à maintenir les activités et profiteront donc à l'ensemble des citoyens canadiens.

Une ACS Plus a été réalisée à l'égard de la modification proposée au Règlement sur les droits à payer pour les services de passeport et autres documents de voyage visant à abroger les formules d'ajustement des droits. Bien que le Programme de passeport soit tenu par la loi d'ajuster ses droits en fonction de l'inflation, toute augmentation des droits pourrait avoir des répercussions négatives sur les clients à faible revenu, les clients âgés, les personnes ayant un revenu fixe, les familles nombreuses ayant plusieurs enfants, les étudiants et les jeunes, les réfugiés ainsi que les clients consulaires canadiens vulnérables.

Une ACS Plus a été réalisée à l'égard du décret de remise proposé visant à régler la dette des anciens demandeurs découlant de la non-application des augmentations des droits du Programme de passeport conformément aux formules d'ajustement des droits. Le décret de remise proposé permettra de régler cette dette, assurant qu'aucun ancien demandeur n'aura à payer des droits supplémentaires pour des services reçus antérieurement.

Sources de renseignements supplémentaires

S.O.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Ministère recueille des données pour le Programme de passeport fondées sur le genre (y compris l'identifiant de genre « X »), l'adresse au Canada, la date de naissance, le lieu de naissance et l'âge. Ces données permettent au Ministère de réaliser des analyses ACS Plus du Programme de passeport et d'appuyer les efforts visant à améliorer les résultats stratégiques pour les personnes qui rencontrent davantage d'obstacles à l'accès aux services. À mesure que nous élargissons la prestation numérique des services, IRCC continuera d'évaluer les répercussions sur certaines populations afin de soutenir l'accessibilité continue des services.

Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Réponse aux comités parlementaires

Aucune recommandation n'a été formulée à l'intention d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Réponse aux audits effectués par le Bureau du vérificateur général du Canada (y compris les audits effectués par le commissaire à l'environnement et au développement durable)

Bureau du vérificateur général du Canada - Les réformes du Programme des étudiants étrangers

L'objectif de l'audit était de déterminer si Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) mettait efficacement en œuvre les réformes apportées au Programme des étudiants étrangers. L'audit portait sur les étudiants étrangers du niveau postsecondaire, qui étaient au cœur des réformes du Ministère. L'audit excluait donc les demandes présentées pour des études aux niveaux primaire et secondaire.

L'audit a donné lieu à six recommandations. Il a été recommandé à IRCC d'améliorer la façon dont il établit les allocations provinciales de permis d'études, de renforcer les mécanismes de détection de la fraude et les mesures de suivi connexes, ainsi que de resserrer les contrôles des risques liés aux prolongations de permis d'études. Les recommandations prévoient également qu'IRCC identifie avec exactitude les étudiants dont le statut est expiré et communique cette information à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ainsi qu'établisse des objectifs et des indicateurs clairs pour mesurer les répercussions des initiatives de diversification.

Le Ministère a pleinement accepté cinq des recommandations. Il a réitéré que ses allocations provinciales de permis d'études tiennent déjà compte des différences entre les provinces en matière de population et de taux d'approbation, et qu'il travaille avec les provinces afin de les aider à utiliser plus efficacement les places qui leur sont attribuées. Le Ministère renforcera l'intégrité du programme en centralisant le suivi des cas de fraude présumée, en veillant à ce que des alertes soient systématiquement ajoutées aux dossiers lorsqu'une fausse déclaration est constatée, et en appliquant des évaluations renforcées des risques aux demandes de prolongation de permis d'études. IRCC fournira également à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) une liste annuelle des personnes dont le permis est expiré et qui n'ont pas obtenu un nouveau statut d'immigration, afin de favoriser une meilleure surveillance à l'échelle du système.

Le Ministère a partiellement accepté la recommandation visant à établir des objectifs et des indicateurs pour suivre les résultats lors de la mise en œuvre d'initiatives de diversification. Le Ministère a souligné que le Programme des étudiants étrangers est neutre quant au pays d'origine, la sélection des étudiants étant déterminée par les établissements d'enseignement plutôt que par des cibles régionales établies par le gouvernement. Le Ministère surveille toutefois les volumes régionaux afin d'appuyer les efforts de diversification. L'élimination du Volet direct

pour les études et le lancement d'initiatives telles que le Projet pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire visent à réduire la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de pays sources et à élargir la représentation. Les premiers résultats montrent des signes de diversification, et des indicateurs clairs sont en place pour en mesurer les progrès.

Réponse aux audits effectués par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles

Aucun audit n'a nécessité de réponse en 2025-2026.